

Plan guide de Coudes

octobre 2024



Étude réalisée par l'équipe de concepteurs :

meat architectures et territoires

Luc Léotoing paysage

Geoval

Partenaires :

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Agglo Pays d'Issoire

UDAP

CAUE du Puy-de-Dôme

**Etude pour l'élaboration du plan guide de la
commune de Coudes**

2023 - 2024

Sommaire

+ Introduction

+ Les grandes orientations du plan guide

A l'échelle du bourg

A l'échelle des quartiers

A l'échelle du paysage et des vallées

+ Feuille de route

Calendrier des actions

+ Les fiches actions

01_ L'îlot de la maire

02_ Espace François Mitterrand

03_ Les quais et la maison des associations

04_ Les rues du bourg

05_ La place du vieux marché

06_ Les poches de stationnements

07_ Rue du 19 mars 1962 et parvis de la maison médicale

08_ Les berges de l'Allier

09_ Les berges de la Couze

10_ La signalétique



1. Réunion publique et café citoyen :
Imaginer Coudes en 2030 ! le samedi 22
juin

2. Ateliers de travail avec les élus référents,
techniciens et partenaires locaux réalisés à
chaque phase de l'étude

3. Arpentages sur la commune avec les
élus, techniciens et partenaires locaux
réalisés à chaque phase de l'étude

Introduction

En 2023 l'équipe municipale de Coudes s'est engagée dans l'élaboration d'un plan guide afin de porter une réflexion globale sur l'ensemble de la commune. L'objectif de ce document cadre est de donner de la cohérence aux différents aménagements qui pourraient être réalisés et les hiérarchiser dans le temps.

Il s'agit d'éviter les coup par coup, d'envisager le court et long terme, de relier les actions communales à des échelles territoriales (intercommunale, départementale, nationale, etc.).

Le plan guide est un fil conducteur qui pose les grands axes stratégiques sans figer. Si d'autres opportunités de projets se présentent, il conviendra de se référer à la stratégie proposée.

L'étude a été articulée suivant trois phases. Un premier temps de **diagnostic** a permis de mettre en évidence les caractéristiques de Coudes et de hiérarchiser les enjeux. Un deuxième temps a permis de mettre en place une **stratégie globale d'actions**. Enfin, un dernier temps consistait à détailler et hiérarchiser les **actions à mener à court et moyen terme pour les rendre opérationnelles**.

Le Plan guide est composé de deux documents :

- **LA GRANDE CARTE** qui permet d'avoir une vision globale de la stratégie à long terme. Elle révèle les enjeux et les secteurs d'intervention,

- Un livret qui regroupe l'ensemble des **FICHES ACTIONS** du schéma et la **FEUILLE DE ROUTE** indiquant leur phasage dans le temps.

Coudes, village sur l'eau

Une stratégie à 3 échelles

Le village de Coudes hérite d'une situation à la confluence de l'Allier et de la Couze Chambon. Historiquement agricole, la commune s'est ainsi appuyée sur l'eau pour habiter le territoire: béal, moulins, ponts, fontaines, polyculture en bord de rivière, modes constructifs des habitations, etc. Penser l'avenir du bourg est alors l'occasion de se saisir de ce paysage spécifique à la confluence pour envisager des propositions d'aménagement qui renouent avec les usages de l'eau.

La stratégie d'aménagement retenue se structure autour de trois échelles :

1. L'échelle du bourg, faire sol commun

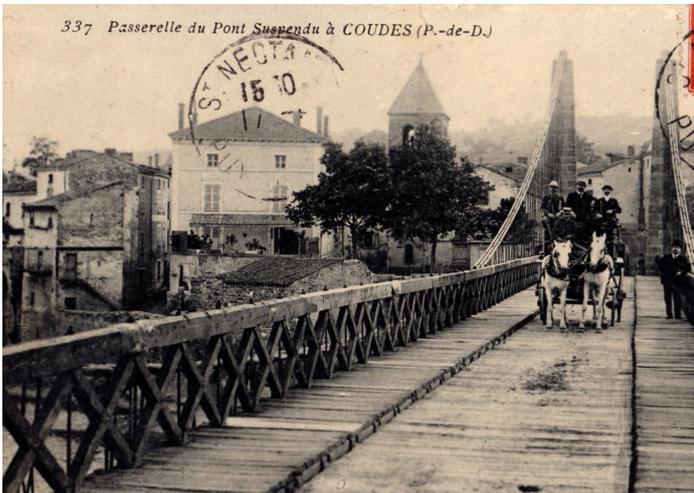
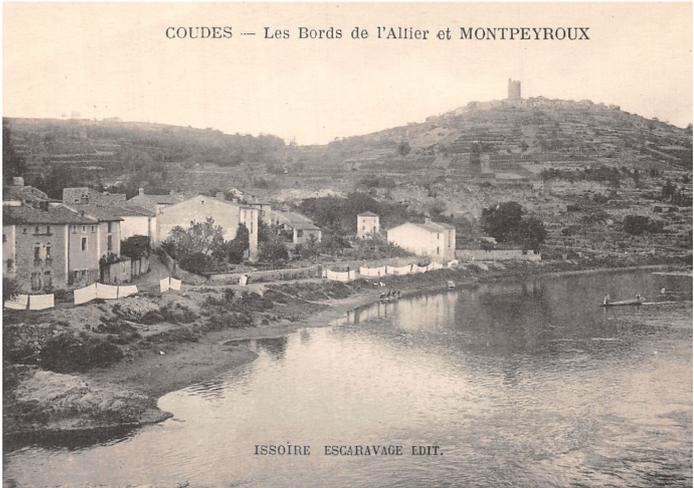
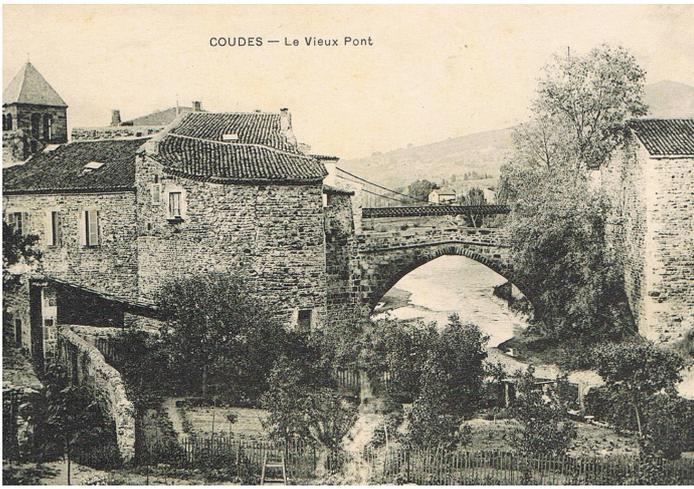
Si le village de Coudes est attractif et habité, il s'agit aujourd'hui d'opérer une transformation de ses espaces publics pour redonner de la place aux piétons, anticiper les mutations climatiques à venir et permettre de répondre qualitativement aux enjeux de transformation du bâti ancien. Il s'agit alors d'initier une transformation progressive des rues du bourg par l'utilisation de matériaux qualitatifs, la désimperméabilisation et la végétalisation des rues, la rénovation des édifices en lien avec les dispositifs portés par l'API et l'Anah.

2. L'échelle des quartiers, relier les quartiers au bourg

L'arrivée de la via Allier, qui traversera la commune, est l'occasion de penser les mobilités pour renouer avec l'échelle du paysage de la commune : valoriser les déplacements piétons par les rues mais aussi en préservant le réseaux de chemins existants le long de berges, transformer les rues et les routes départementales pour permettre les déplacements à vélo. Cependant la stratégie de développement des mobilités passent aussi par un changement de paradigme vis à vis de la politique d'habitat à l'échelle de la commune : sortir d'une logique de remplissage pour limiter l'étalement urbain coûteuse en terres agricoles et en réseaux et privilégier des situations d'habitat dans les tissus constitués.

3. L'échelle du paysage et des berges

Habiter à Coudes c'est aussi profiter des grands espaces publics ouverts et conviviaux au bord de l'Allier et de la Couze. L'espace Marius Chigros et le parc sportif de la Couze sont ainsi des espaces à valoriser en parallèle pour permettre d'amplifier la qualité d'accueil de ces espaces tout en préservant ces zones naturelles et agricoles. À l'échelle des réseaux de randonnées et de la via Allier, ils deviennent les nouvelles portes d'entrée de la commune.



Dispositifs climatiques :
Tirer profit des ressources et typologies du bâti existant

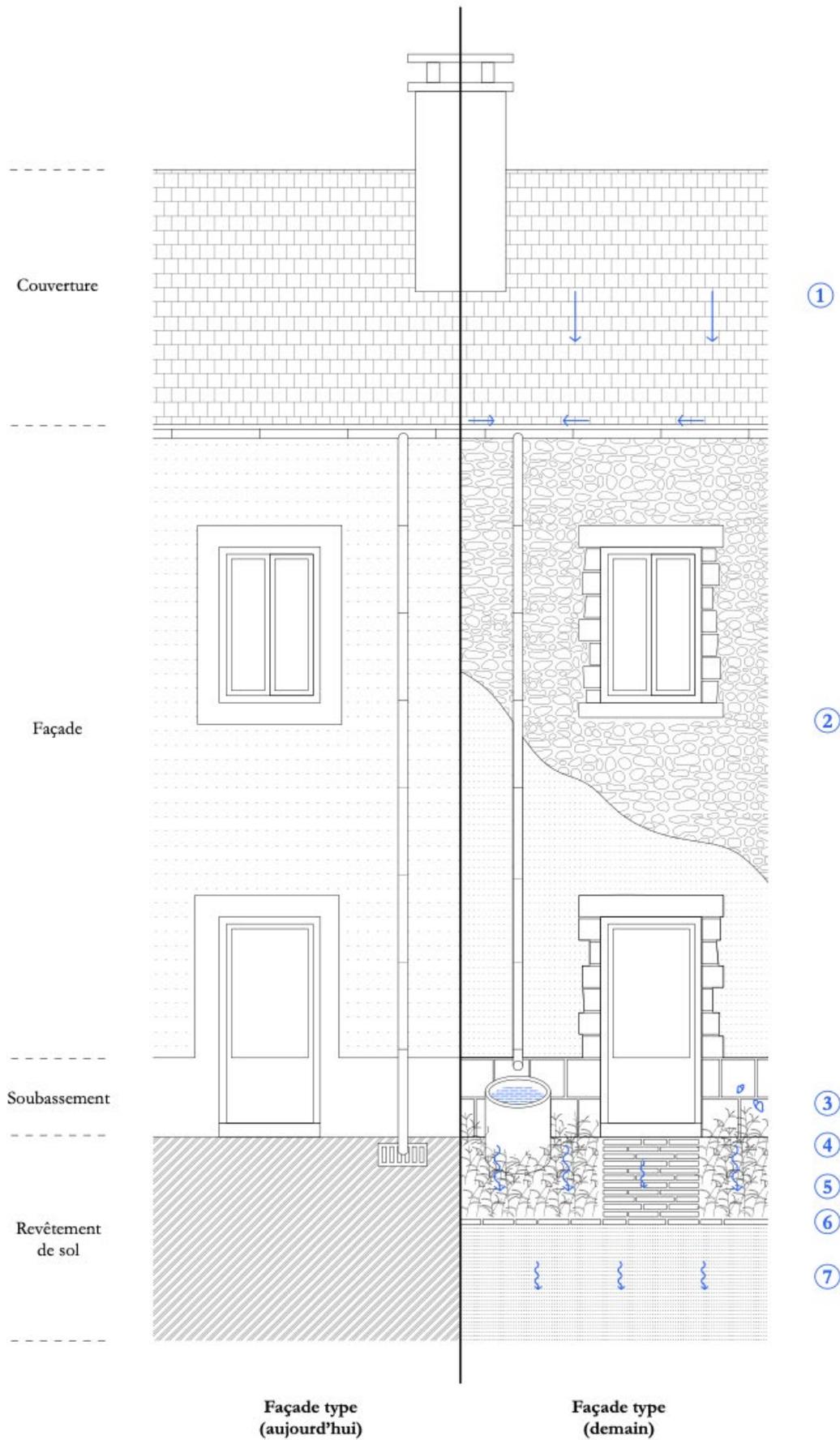
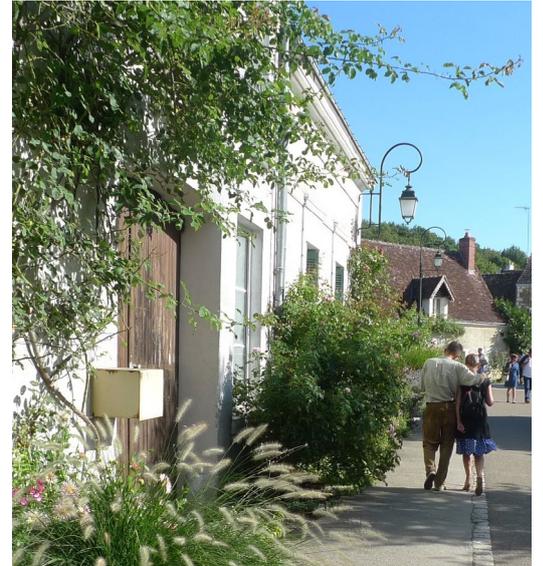




photo Christophe Gaya



Euphorbe



Deschampsia



Achillée



Oeillet saxifrage



Camassia



Féтуque Sunrise



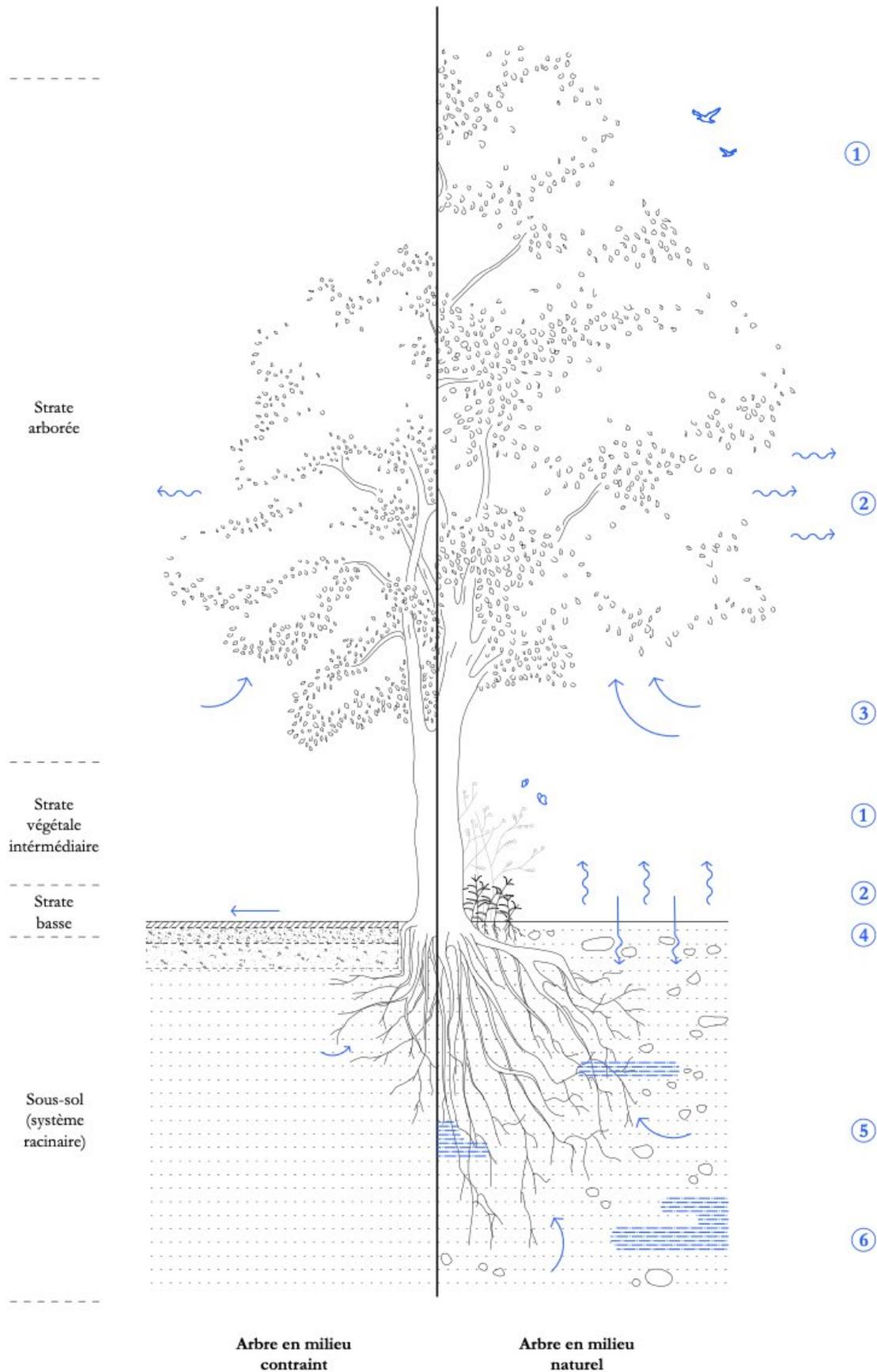
Ibéris toujours vert



Saponaire officinale

- ① Captation et récupération des eaux de pluie
- ② Respiration des murs en pierre : soustraction des matériaux hydrofuges (type enduit ciment)
- ③ Valorisation des pierres de tailles
- ④ Stockage des eaux de pluie (cuve, bassin, etc):
arrosage des espaces verts
- ⑤ Desimperméabilisation des pieds de façade :
massif planté + seuil en pierre (pavés, calade, etc)
- ⑥ Bordures (matériaux de réemploi
type pierre, bois, etc)
- ⑦ Revêtement de sol adapté à l'usage
(voie carrossable, cyclable, cheminement piéton, etc)

Dispositifs climatiques :
Laisser place à la végétation dans le bourg





Noisetier



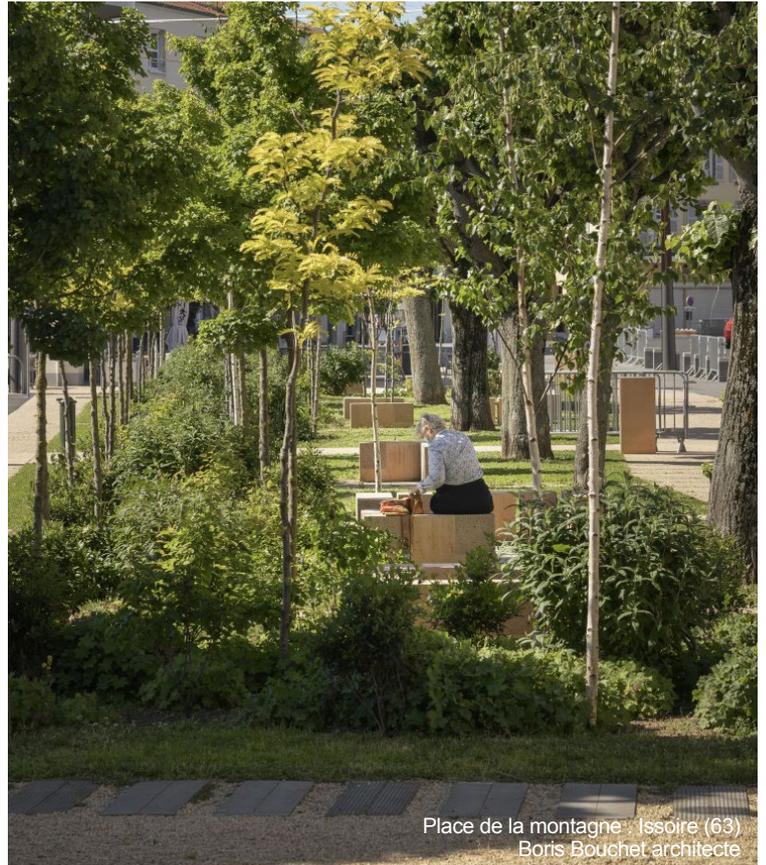
Frêne



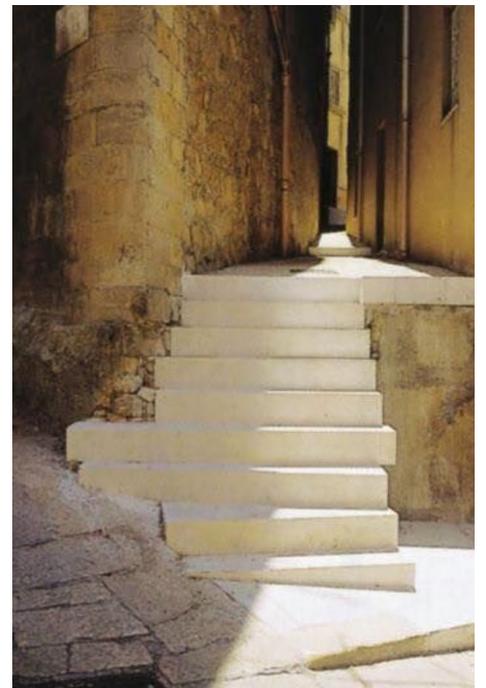
Hêtre



Erable Champêtre



- ① Abris pour la faune (oiseaux, rongeurs, insectes...)
- ② Capacité de rafraîchissement par rejet de vapeur d'eau (phénomène d'évapotranspiration)
- ③ Consommation de chaleur par le végétal
- ④ Ruissellement VS Infiltration des eaux de pluie (degré de perméabilité du sol)
- ⑤ Développement racinaire par captation d'eau et des sels minéraux
- ⑥ Maintien des nappes phréatiques par infiltration des eaux



Le plan guide

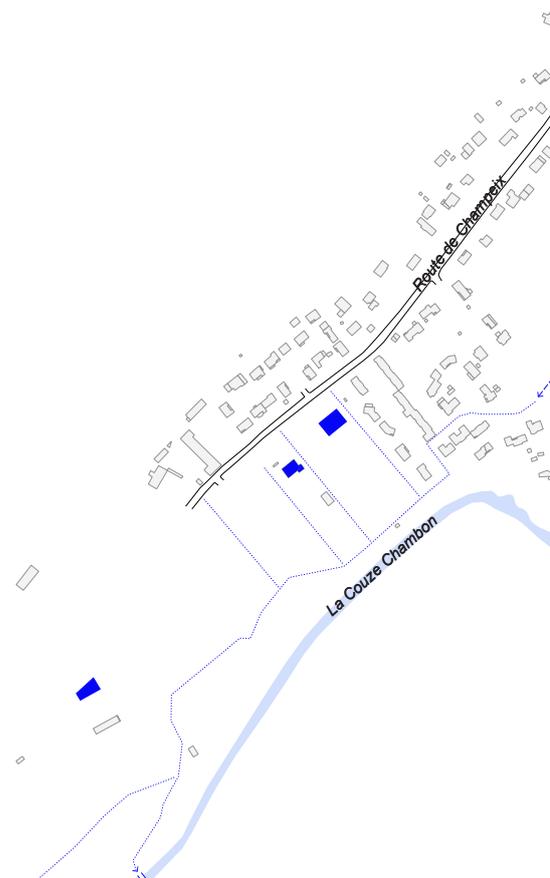
À l'échelle des quartiers

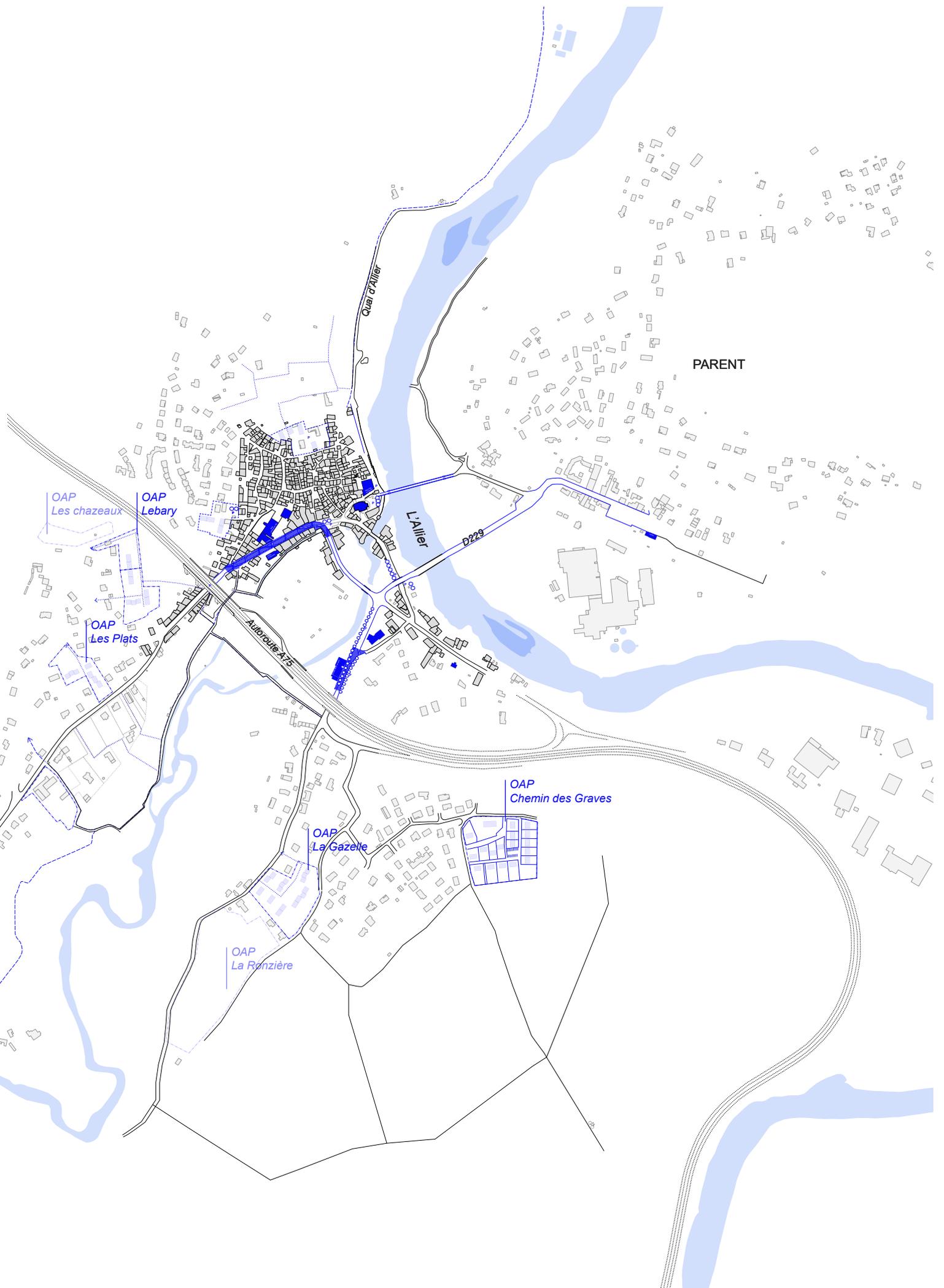
Relier les quartiers au bourg

-  Penser l'aménagement des départementales en favorisant les mobilités douces
-  Privilégier les stationnements sous des espaces plantés
-  Continuer à mailler la commune de cheminements piétons indépendants

Accueillir des nouveaux habitants tout en préservant les sols

-  Mener une réflexion globale sur les zones à urbaniser pour de l'habitat intermédiaire
-  OAP à questionner au regard des enjeux de préservation des sols et des milieux / limiter l'étalement urbain
-  Diversifier l'offre de logements : habitat intermédiaire, intergénérationnel, sénior, partagé, etc.





Le plan guide

À l'échelle du paysage

Des parcours de randonnées à l'échelle du Val d'Allier et de la Couze



La Via Allier



Penser la signalétique depuis le bourg / depuis la gare

Un paysage à valoriser



Le pont suspendu



Les berges et la ripisylve



Les jardins et des vergers en bord de rivière à préserver et à amplifier

Valoriser les espaces publics et de loisirs en bord de rivière

1

L'espace polyvalent Marius Chigros, favoriser les loisirs et les haltes au bord de l'Allier

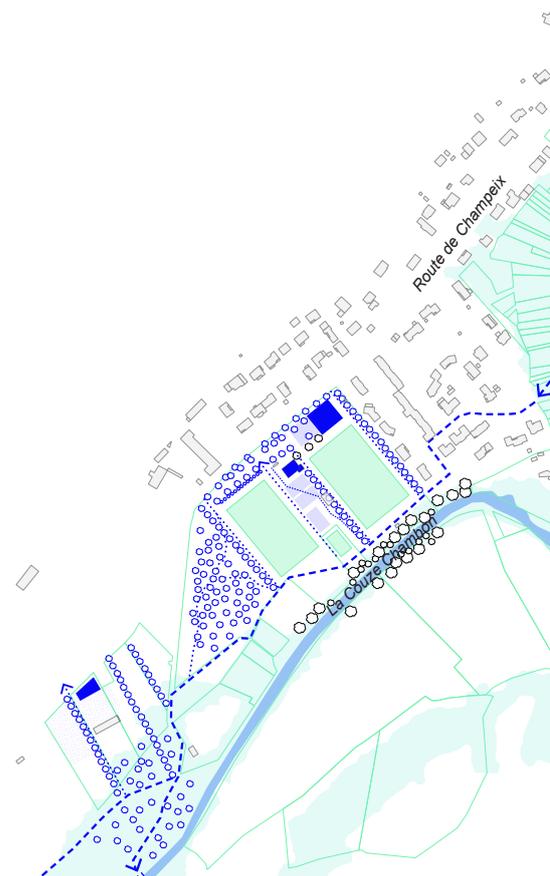
2

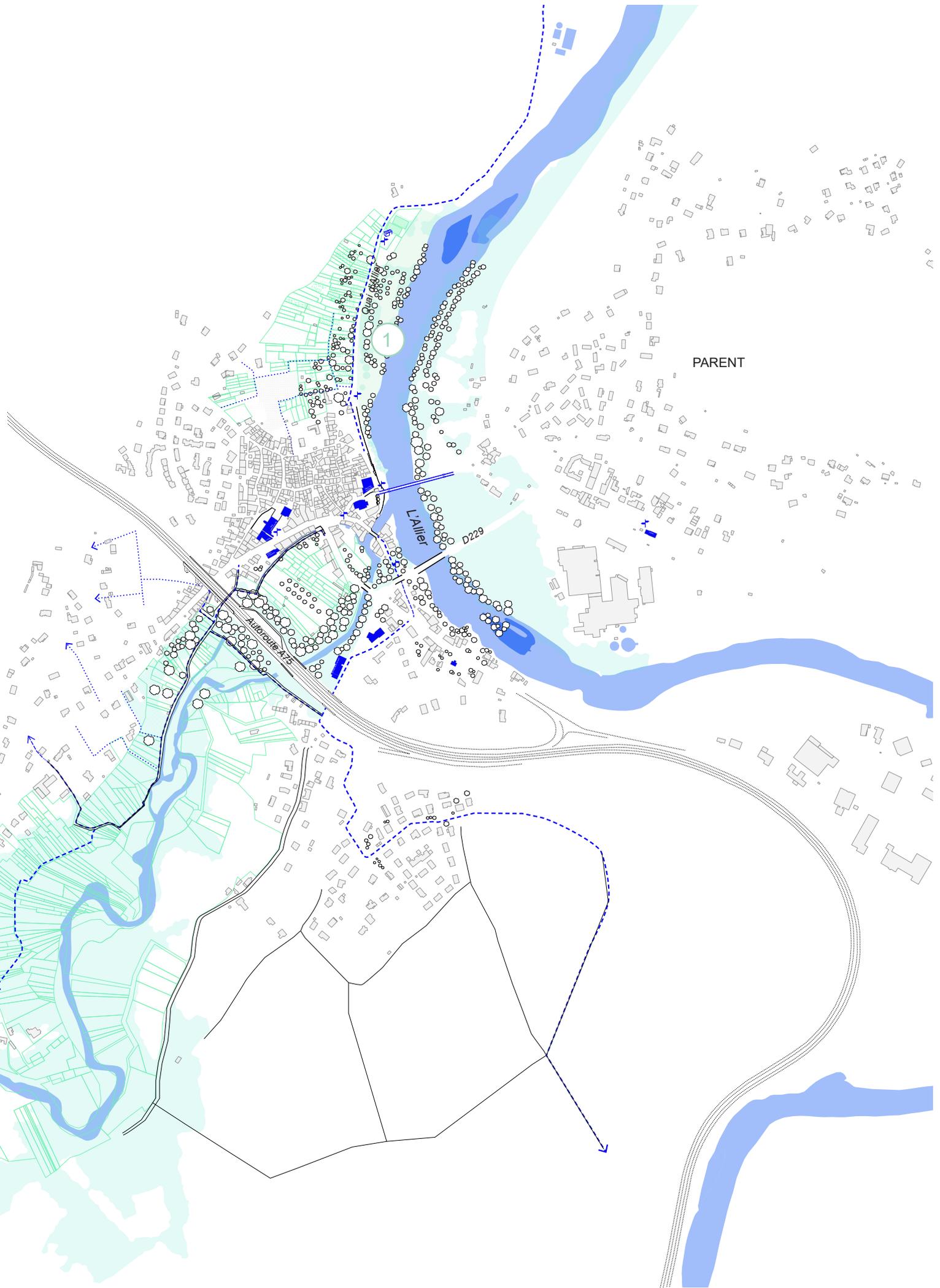
Le parc sportif, une structure paysagère à renforcer



3

Les nouveaux ateliers municipaux, un lieu pour valoriser, entretenir et prendre soin du paysage de la commune





PARENT

1

L'Allier

D229

Autovignette A13

La feuille de route

Calendrier des actions

#0	Suivi du plan guide	- € HT
#1	L'ilot de la mairie	entre 1,4 et 2,8M€ HT
#2	L'espace François Mitterrand	270 000 € HT
#3	Les quais et la maison des associations	140 000 € HT
#4	Les rues du bourg <i>Rue Teyras Grand Val et rue Baptiste Reverdy</i>	330 000 € HT
#5	La place du Vieux Marché	121 000 € HT
#6	Rue du 19 mars et parvis maison médicale	380 000 € HT
#7	Stationnement et plan de déplacements	- € HT
#8	Les berges de l'Allier	- € HT
#9	Les Ateliers municipaux	350 000 € HT
#10	La signalétique	- € HT

2024

25

26

27

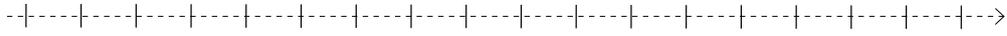
28

29

30

31

32



(E)

E

T

L

E

T

L

(E)

E

T

L

E + Concertation

T

L

(E)

(A)

E

T

L

(E)

T

L

(A)

E

T

L

(E)

L

L

Les fiches actions

Fiche action 01_ L'îlot de la maire

Espace public et équipements communaux

Fiche action 02_ Espace François Mitterrand

Espace public

Fiche action 03_ Les quais et la maison des associations

Espace public et équipements communaux

Fiche action 04_ Les rues du bourg

Espace public

Fiche action 05_ La place du vieux marché

Espace public

Fiche action 06_ Les poches de stationnements

Espace public

Fiche action 07_ Rue du 19 mars 1962 et parvis de la maison médicale

Espace public

Fiche action 08_ Les berges de l'Allier

Liaisons douces et maillage de proximité / Paysage

Fiche action 09_ Les berges de la Couze

Liaisons douces et maillage de proximité / Paysage

/ Équipement communaux

Fiche action 10_ La signalétique

Liaisons douces et maillage de proximité

Les étapes des projets selon le code des marchés public

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite «loi MOP», impose de dissocier la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entrepreneur pour la réalisation des ouvrages publics.

Autrement dit, il est de bonne pratique de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pour les études (les phases de conception du projet sur le papier) et sur la base des documents rédigés, de faire appel à des entreprises que l'on met en concurrence pour réaliser les travaux (le chantier). Ainsi, les réalisations (projets) ne sont pas basées sur des intérêts privés et servent son commanditaire, la commune pour qui est réalisé le projet.

Vous trouverez ci-dessous le déroulement chronologique des différentes étapes de projet, les interlocuteurs privilégiés et les objectifs de chacune.

La maîtrise d'ouvrage

† La commune, ses élu.es, chargé.es de projet, technicien.es et ses partenaires lorsque c'est nécessaire.

Il est judicieux de nommer des référent.e.s qui pourront suivre le projet du début à la fin afin de consigner l'ensemble des étapes et d'être la mémoire du projet.

Désignation de la maîtrise d'œuvre

† Groupement composé de compétences nécessaires (équipe faite sur mesure pour le projet) :

architecte ou paysagiste mandataire + ingénieurs en fonction des projets (bureaux d'études techniques avec des ingénieurs de la voirie et des réseaux, des économistes de la construction, thermiciens, environnementalistes, botanistes, etc.)

Avant les études

Choix de la procédure du marché (accord cadre, marché à procédure adaptée, appels d'offre, concours, etc.)

Rédaction du cahier des charges, définition des besoins, écriture du programme du projet

✓ > Pour cette étape, la maîtrise d'ouvrage peut s'entourer de programmistes. Le cahier des charges va donner le cadre dans lequel la commune souhaite concevoir le projet, les ambitions du projet, son programme : le calendrier, le budget, les éléments techniques, etc.

>> Rendu du cahier des charges : base sur laquelle des groupements de maîtrise d'oeuvre s'appuient pour candidater auprès de la commune pour répondre au projet.

>>> Choix d'un ou de plusieurs groupements (jusqu'à 3) par la maîtrise d'ouvrage (jury neutre).

Choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre

✓ > Lors d'une procédure de marché public (construction neuve ou réhabilitation), le pouvoir adjudicateur (la commune) peut décider de mettre en concurrence de différentes façons les groupements concepteurs.

Candidature • >> La candidature permet à la commune de comparer les équipes (compétences mobilisées pour le projet, diplômes + expérience via des références + chiffre d'affaires, etc.)

Offre • >> L'offre aborde déjà plus de sujets concernant le projet, elle ajoute au dossier administratif fourni dans une candidature, un mémoire technique rédigé par l'équipe pour expliquer : la méthode mise en place pour réaliser le projet + les engagements de l'équipe + les premières pistes de projet + les points de vigilance à apporter + le calendrier du projet + les coûts envisagés et leur répartition

Concours • >> Le concours permet de mettre en concurrence plusieurs équipes (souvent déjà sélectionnées sur une base de candidature) sur des propositions dessinées de projet (souvent au niveau esquisse). Le rendu du concours peut être anonyme avec des panneaux rassemblant les éléments graphiques + un mémoire technique explicatif, ou bien présenté par les équipes elles-mêmes lors d'un oral. Le jury doit être neutre, sans intérêt direct avec la maîtrise d'oeuvre. Le niveau de concours doit être déterminé en amont (quel éléments de rendu?), de même que la prime d'indemnisation (dépend des éléments demandés et de la complexité).

ESQ

Etudes d'esquisse

- ✓ > Les études d'esquisse ont pour objet :
 - a) de proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux ;
 - b) De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.

>> Rendu d'un ou plusieurs scénarios

>>> Choix d'un scénario par la maîtrise d'ouvrage

AVP (APS + APD)

Etudes d'avant projet

- ✓ > Les études d'avant projet comprennent les études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif.
 - > Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont pour objet :
 - de préciser la composition générale en plan et en volume ;
 - d'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage ;
 - de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;
 - de préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;
 - d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.
 - > Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :
 - de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
 - d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
 - de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
 - d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lots séparés ;
 - de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;
 - de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre

>> Rendu du dossier constituant les différentes pièces de l'avant projet (pièces graphiques et écrites)

PRO
Etudes de projet

- ↓ > Les études de projet ont pour objet :
- de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ;
 - de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;
 - de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ;
 - d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposé par corps d'état, sur la base d'un avant-métré ;
 - de permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation ;
 - de déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage

>> Rendu du dossier constituant les différentes pièces du projet à cette étape (pièces graphiques et écrites)

DCE
Dossier de consultation des entreprises

- ↓ > La traduction du PRO en la rédaction des pièces constitutives du marché à destination des entreprises (DCE)
- les pièces graphiques (les cahiers de plans regroupés par lots et corps de métiers - gros oeuvre, maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, plomberie, électricité, etc)
 - les pièces écrites (la traduction à l'écrit des éléments prescrits dans les plans - mise en oeuvre - les normes à respecter, etc). Ces pièces sont nommées des CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sont regroupées par différents lots.

>> Mise à disposition du DCE aux entreprises via des plateformes de marché public - les échanges (questions / réponses) se font via la plateforme desdits marchés afin que tous les concurrents aient accès aux mêmes informations.

ACT
Assistance pour la passation des contrats de travaux

- ↓ > L'ACT sur la base des études qu'il a approuvé a pour objet :
- de préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et d'examiner les candidatures obtenues ;
 - d'analyser les offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres ;
 - de préparer les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux par le maître de l'ouvrage.

>> Analyse des réponses selon la grille établie lors du DCE. Choix des entreprises, négociations possibles si elles sont menées de façon égale entre concurrents de même lot.

EXE

Etudes d'exécution au sens du code de la commande publique

✓ > Les études d'exécution [EXE] permettent la réalisation de l'ouvrage. Elles ont pour objet, pour l'ensemble de l'ouvrage ou pour les seuls lots concernés :

- d'établir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants ;
- d'établir sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état ;
- d'établir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'état ;
- d'effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.

Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établi respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa (soit la validation par le concepteur de la transcription du projet -confrontation cahier des charges/réalité- par l'entreprise).

En effet, entre les phases de conception et le moment de la réalisation, il est possible que des choses évoluent (modifications du terrain d'emprise du site du projet par exemple, dégradation de l'existant, pénuries de certains matériaux, rupture de stock de certaines prescriptions dans le projet (luminaires, mobiliers...), etc)

>> Cahier des visas (ensemble des documents graphiques repris, plans, coupes, détails... + ensemble des fiches techniques des matériaux et fournitures nécessaires à la réalisation du projet)

DET

Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux

✓ > La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux [DET] a pour objet :

- de s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées ;
- de s'assurer que les documents qui doivent être produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que l'exécution des travaux sont conformes audit contrat ;
- de délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux, procéder aux constats contradictoires et organiser et diriger les réunions de chantier ;
- de vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes

d'avances présentées par l'entrepreneur, d'établir les états d'acomptes, de vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, d'établir le décompte général ;
- d'assister le maître de l'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.

>> Suivi du chantier et réalisation de comptes rendus consignants l'avancement semaine par semaine (ou tous les 15j du chantier)

OPC
Ordonnancement,
coordination et pilotage
du chantier

✓ > L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier ont respectivement pour objet :
- d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;
- d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

>> Cette mission peut être confiée au mandataire concepteur. Elle peut aussi être confiée à un concepteur tiers.

AOR
Assistance apportée
au maître de l'ouvrage
lors des opérations de
réception (la livraison du
bâtiment)

✓ > L'AOR se déroule pendant la période de garantie de parfait achèvement et a pour objet :
- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée ;
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le maître de l'ouvrage ;
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation.

L'îlot de la mairie

Catégorie
Espace public

Adresse :
Place de la Maire
Avenue Jean Jaurès

Niveau de priorité :
+++

Conséquences sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Accompagner les commerçants du bourg et les porteurs de projets
- > Améliorer la qualité et le confort climatique des bâtiments publics et sobriété énergétique

L'îlot de la mairie occupe une place centrale dans la vie de la commune. Il regroupe une grande partie des services communaux dont l'école et la cantine, la mairie, la bibliothèque, la garderie, les ateliers municipaux et la supérette Proxi.

Cet îlot public fait aussi le lien avec l'avenue Jean Jaurès et le cœur du bourg de Coudes, avec un accès depuis l'avenue et un autre depuis la rue Baptiste Reverdy.

Malgré ces fonctions de centralité, il est aujourd'hui difficile d'identifier ce lieu comme un espace public accessibles à tous.

Enjeux :

- > Faire place autour des équipements publics
- > Penser l'îlot dans son ensemble en prenant en compte l'ensemble des usages
- > Rendre visible les accès aux équipements publics (écoles, mairie, bibliothèque et garderie)
- > Sécuriser les déplacements piétons en limitant la place de la voiture
- > Proposer un espace qualitatif et spécifique à Coudes (traitement des sols et végétalisation)
- > Envisager le déplacement des ateliers municipaux et valoriser la salle voûtée sous l'école
- > Envisager une rénovation énergétique de l'école : surchauffe en été + économie d'énergie
- > Restructurer l'ensemble école / cantine / salle voûtée pour optimiser les besoins programmatiques de la commune.



Situation actuelle

Maitrise foncière :

Complète
Espace public
Bâtiments publics
(Parcelles 411, 455 et 649)
Route départementale RD797

Imperméabilisation du sol : 95 %

Programmes existants :

Mairie
Bibliothèque
Garderie
Ecole
Ateliers municipaux
Supérette
Monument aux morts
Parking

Stationnements :

8 places à l'intérieur de l'îlot
+ 3 commandées
1 place PMR (côté mairie)
Utilisation par le personnel de l'école, de la mairie, services municipaux

Risques :

PPRI- Hors risque inondation

Réseaux :

pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie

Financements possibles

DETR, DSIL
Fonds propres de la commune
Fond départemental d'investissement Routier (FDIR)
Participation du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'aménagement de traverse RD (voirie et EP)
Programme Rénovation énergétique des équipements publics
ADHUME

Spécifique cour d'école :

Agence de l'Eau (si désimperméabilisation et gestion des eaux de ruissellement)
Fond vert (végétalisation)
CEREMA (Aide payante)
CAUE
SGREEN+, la Banque des Territoires (Sous réserve d'être accessible au public)

Le projet / Le programme

Il s'agit d'un projet d'ensemble ayant vocation à travailler à l'échelle de l'îlot et des bâtiments publics présents en cœur d'îlot. Du côté de l'Avenue Jean Jaurès, une place est créée.

Préalables au projet :

- Déplacer les ateliers municipaux actuellement installé au rez de chaussé de l'école à l'entrée de la commune
- Déplacer la supérette dans le bâtiment de la Poste actuelle

Programme Maitrise d'œuvre urbaine et paysagère

- Création d'une place publique basse adressée sur l'avenue Jean Jaurès, et d'une succession de placettes jusqu'à la cour d'école.
- Création de 4 stationnements automobiles, dont recharges véhicules électriques, stationnements vélos, et stationnement PMR. Marquage du stationnement PMR - rue Baptiste Reverdy.
- Réaménagement de l'avenue Jean Jaurès : revêtement équivalent à la place, espace de rencontre avec vitesse limitée à 20km/h
- Désimperméabilisation de la cour de l'école
- Aménagement d'un escalier permettant de relier l'impasse de la mairie à la mairie
- Aménagement d'un parking rue du Barry à destination de la dépose école.

Programme Maitrise d'œuvre architecturale

- Création d'une salle polyvalente au rez de chaussée de l'école pouvant servir à l'école pour des activités scolaires, salle d'exposition, salle fraîcheur en été permettant des activités à l'abri de la chaleur.
- Rénovation énergétique de l'école et de son extension.

Au regard de la complexité du programme :

- Des études complémentaires doivent être réalisées (cf. liste non exhaustive)
- Une équipe de maîtrise d'œuvre regroupant les compétences architecture, paysage, thermique et fluides, structure, vrd, etc. devra être mobilisée.

Prévisionnel travaux *compris 20% divers, moe, imprévus*

Total travaux aménagement Place :

353 000 € HT

hors reprise réseaux

Total travaux aménagement Cour d'école :

92 000 € HT

hors reprise réseaux

Total rénovation de l'ancienne Poste :

240 000 € HT

+Abords : stationnements + jardin

62 000 € HT

Vigilance étude de sol + étude énergétique

hors reprise réseaux

Total rénovation et restructuration de l'école:

entre 600 000 et

2 M € HT

A minima : Restructuration de la salle voûtée

(actuellement ateliers municipaux)

A maxima : rénovation énergétique + restructuration de l'ensemble école / cantine / salle voûtée

Vigilance étude de sol + étude énergétique

Etude pré-opérationnelle à réaliser pour spécifier le

budget

Total nouvelle poche de stationnement :

45 000 € HT

hors achat parcelle

Total entre

1,4 M € et 2,8 M € HT

Aujourd'hui

- ① Mairie / Bibliothèque / Garderie
- ② Impasse de la mairie
- ③ Les ateliers municipaux (rdc) + Ecole (R+1 R+2)
- ④ Cantine (rdc) + Extension de l'école (R+1)
- ⑤ Cour d'école (R+1)
- ⑥ Préau 130 m2 (R+1)
- ⑦ Cantine (rdc)
- ⑧ La traverse RD797
- ⑨ Commerce Supérette (rdc)
- ⑩ La poste (rdc) + Logement communal (R+1)



Demain

Accès et partage des mobilités

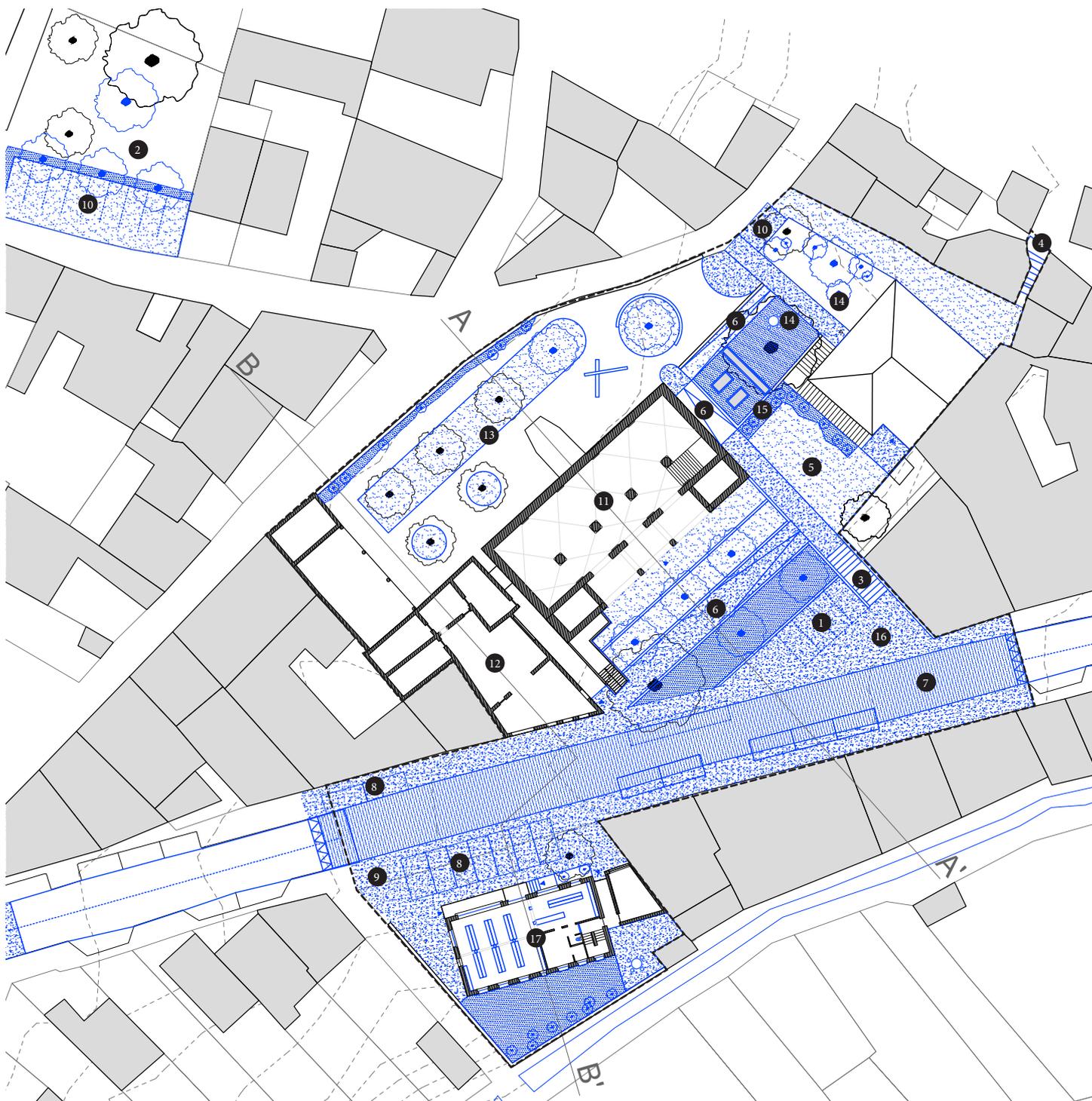
- 1 Création de 4 stationnements - recharges bornes électriques + stationnements vélos
- 2 Rachat parcelle 667
- 3 Création d'un escalier accès mairie
- 4 Création accès impasse de la mairie
- 5 Création d'une place publique
- 6 Rampe d'accès à l'école
- 7 Espace de rencontre sur la RD 797
- 8 Stationnements existants
- 9 Emplacement colonnes déchets
- 10 Création d'une poche de stationnements supplémentaires + place PMR mairie

Rénovation des équipements publics

- 11 Déménagement des ateliers municipaux et création d'une salle commune «climatique»
- 12 Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de l'extension de l'école
- 13 Désimperméabilisation de la cour d'école + plantation
- 14 Aménagement d'espaces de pause
- 15 Création d'une plaque commémorative

Favoriser la dynamique commerciale

- 16 Démolition du local commercial pour dégager une grande place publique
- 17 Rénovation de l'ancienne poste pour l'installation d'une supérette + rénovation énergétique logement communal



L'îlot de la mairie

La poste



Situation existante depuis l'avenue Jean Jaures (RD)



Marsac en Livradois - Projet de supérette communale et maison médicale



Parvis

La bâtiment qui accueille aujourd'hui les services de la Poste est un édifice communal. Il comprend également un logement à l'étage. Il a été construit sur une zone de remblais soutenu par un mur de soutènement au bord de la Couze. Un nouveau modèle de convention entre le groupe La Poste et la commune va entraîner une mutation des services postaux au sein de la mairie de Coudes. Ainsi, il est important de penser le devenir de cet édifice. Le bâtiment a l'avantage d'être accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Investigations complémentaires à prévoir :

- Etude - Diagnostic énergétique et préconisations à voir avec l'Aduhme
- Travailler avec les commerçants dans l'identification des besoins et du montage de l'opération
- Finalisation de la programmation
- Montage d'opération au sein de l'opération globale - Ilot de la mairie
- Etude de sol
- Mission de maîtrise d'oeuvre

Programmes envisagés :

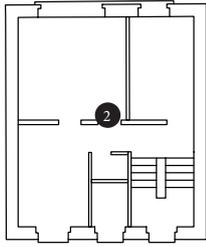
- Conserver les stationnements
- Plantation d'arbres et frontage sur la RD
- Désimperméabilisation de la cour arrière

- Logement T2 - 60m2
Accès logement indépendant
+ Garage - 23 m2
+ Jardin / Terrasse à l'arrière

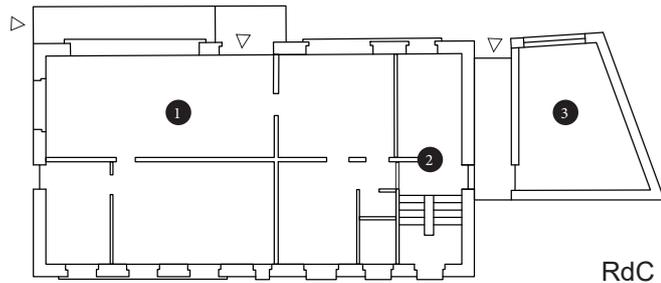
- Commerce - 130 m2 :
Accès PMR
+ Surface de vente
+ Réserve
+ Bureau
+ Sanitaires

Aujourd'hui

- ① La Poste
- ② Logement
- ③ Garage



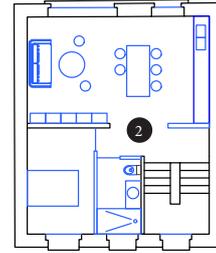
R+1



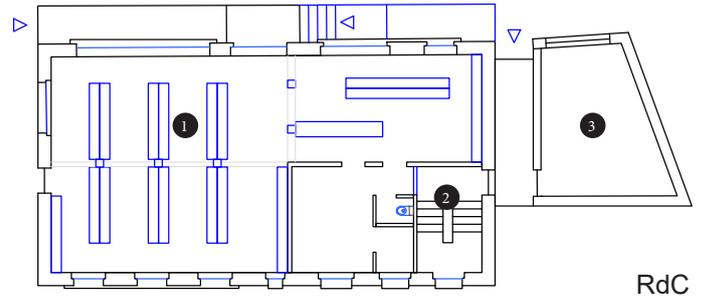
RdC

Demain

- ① Commerce
- ② Logement
- ③ Garage

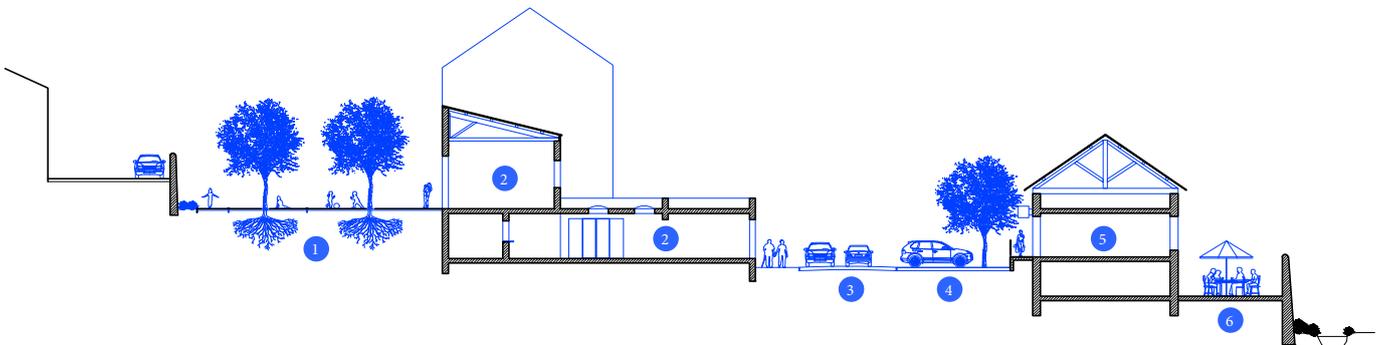


R+1



RdC

Demain



Coupe BB' - la cour, la cantine et la poste

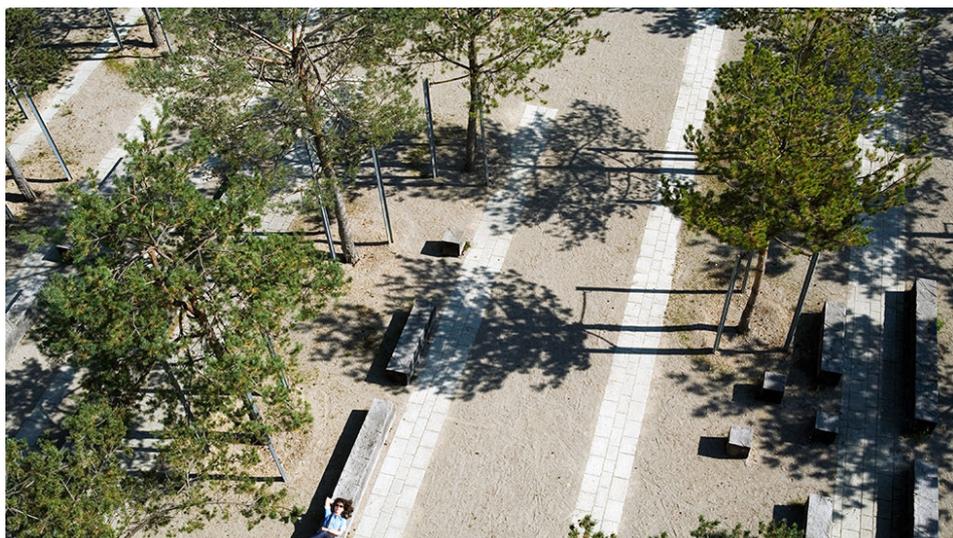
- ① Désimperméabilisation de la cour d'école + plantations
- ② Rénovation énergétique de l'école, l'extension de l'école et la cantine
- ③ Espace de rencontre - Zone 15 km/h
- ④ Stationnements existants
- ⑤ Rénovation de l'ancienne poste pour l'installation d'une supérette + rénovation énergétique logement communal
- ⑥ Aménagement d'un extérieur à destination du logement communal

L'îlot de la mairie

La place



Coimbra, Portugal



L'école Saint-Exupéry de Tours-Nord



École après rénovation - Rennes

Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics : plantation d'arbres, frontages, plantations d'espèces robustes et nécessitant peu d'entretien
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

Investigations complémentaires à prévoir :

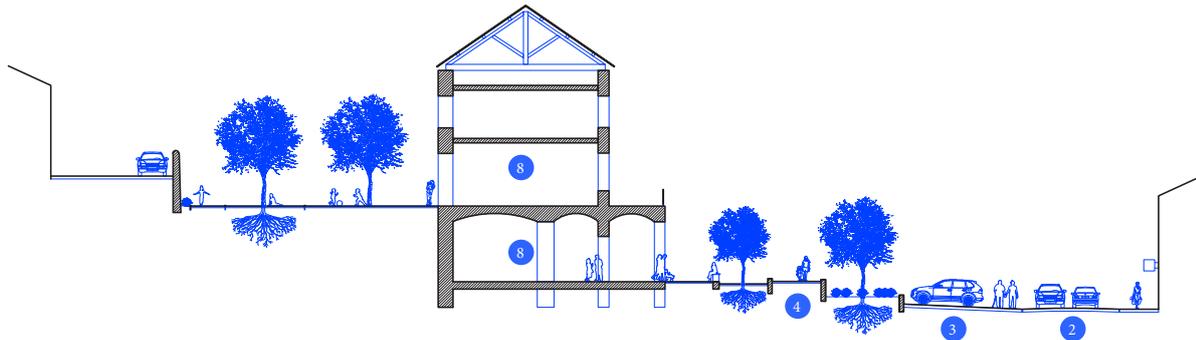
- Une étude complète géotechnique et béton sera à réaliser impérativement
- Relevé géomètre
- Montage d'opération au sein de l'opération globale - Îlot de la mairie
- Mission de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine (architecte et paysagiste)

Fiches techniques pour aller plus loin :

- Cerema. 18 juillet 2023. «*Plan de végétalisation de la communauté d'agglomération Val de Garonne : la boîte à outils pour les collectivités*»

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-vegetalisation-communauté-agglomération-val-garonne>

<https://miro.com/app/board/uXjVO6qXquo=>



Coupe AA' - la cour, l'école et la place

- 1 Création d'un escalier pour accéder à la cour haute et à l'école
- 2 Espace de rencontre avec arrêt de bus (béton désactivé ou enrobé grenailé) - Zone 15 km/h
- 3 Création de stationnements 4 places voiture dont au moins une recharge borne électrique + stationnements vélos
- 4 Place en gradins (stabilisé, béton désactivé et plantations) + rampe d'accès à la cour haute et à l'école
- 5 Préservation de l'arbre existant (if classé)
- 6 Cour haute (stabilisé et béton désactivé) accès garderie, déplacement du monument aux morts + stationnements vélos
- 7 Création d'une nouvelle plaque commémorative sur un nouveau muret + plantations
- 8 Rénovation énergétique de l'école, restructuration du rez-de-chaussée avec ouverture de la galerie
- 9 Jardin haut + stationnements vélo devant la mairie



L'îlot de la mairie

L'école et la cour



Cour d'école - Lille



L'école Saint-Exupéry de Tours-Nord



École après rénovation - Rennes

Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques de la cour de l'école :

- Conserver le mail végétal tant que possible
- Faire respirer le système racinaire et du sol
- Concilier appropriation du végétal et non tassement des végétaux
- Permettre l'infiltration des eaux de pluie
- Diversifier les types de sol
- Diversifier les usages possibles
- Fabriquer un mobilier spécifique permettant de faire la classe dehors

Investigations complémentaires à prévoir :

- Constat d'huissier
- Étude géotechnique pour VRD (chaussée et infiltration pour matériaux drainants)
- Étude amiante réseau sur EU (1 tronçon identifié en fibro ciment sur la DT) – A Faire confirmer
- Analyse revêtement de chaussée cour d'école pour détection amiante et Hap
- Marquage et détection réseaux
- Étude phytosanitaire des végétaux existants
- Plan du réseau pluvial sur le secteur
- Plan réseau éclairage public
- Demander règlement accès pompiers au SDIS

Financement spécifiques :

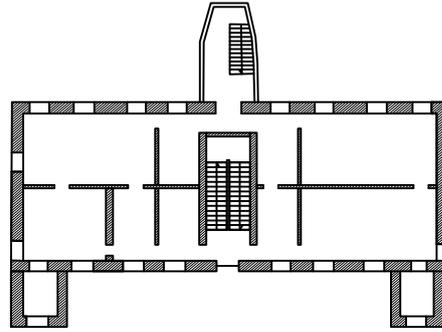
- Fonds propres de la commune
- Agence de l'Eau (si désimperméabilisation et gestion des eaux de ruissellement)
- Fond vert (végétalisation)
- CEREMA (Aide payante)
- CAUE
- SGREEN+, la Banque des Territoires (Sous réserve d'être accessible au public)

Pour aller plus loin :

- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/reamenager-cours-ecole-fiches-retours-experience>

1 Une cour de 765m² bitumée à 95% et des arbres noyés sous des sols imperméables

2 Bâtiment principal :
 - problématique de surchauffe de la façade Sud/Ouest en été,
 -classes non traversantes : difficultés pour ventiler en été
 - problématique de déperdition d'énergie entre les salles chauffées et les halls d'entrée de l'école,
 -problématique des seuils entrées au niveau de l'extension côté cours

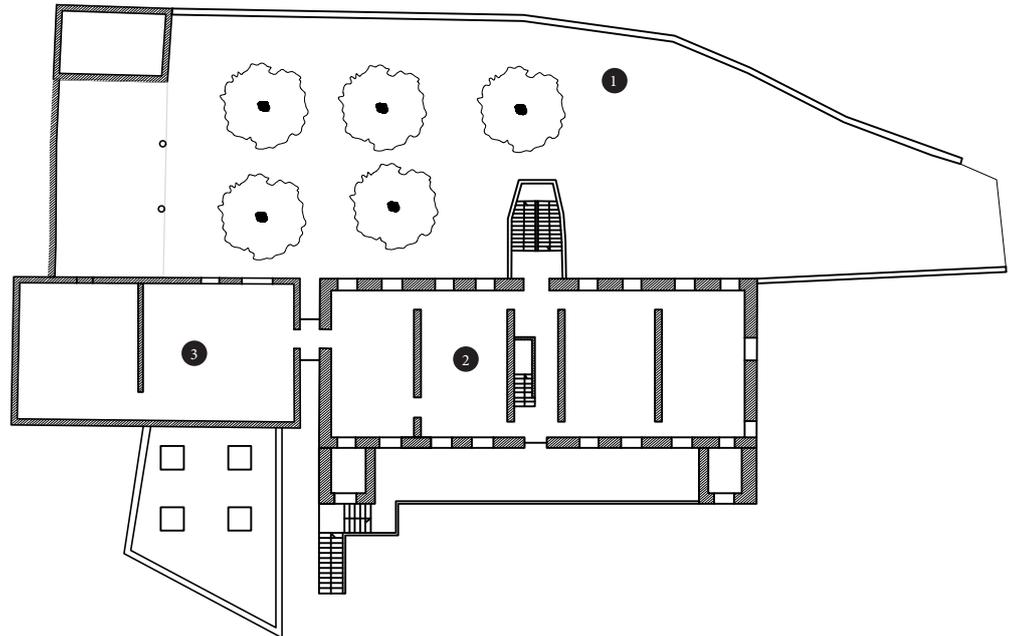


R+1

3 Extension de l'école :
 - problématique d'isolation de l'extension de l'école

4 Cantine de l'école :
 - Accès depuis l'extérieur
 - Pas de local poubelle

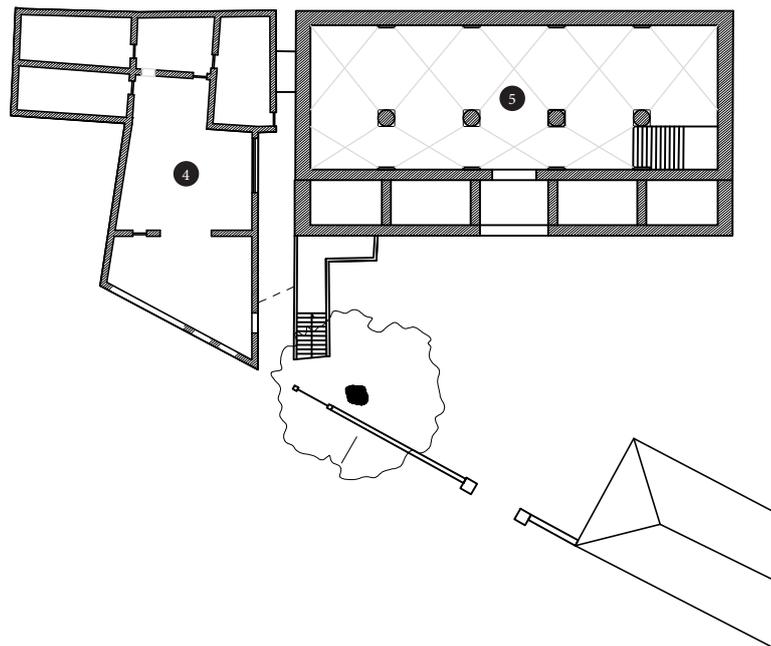
5 Salle voûtée :
 - Non mise en valeur aujourd'hui utilisée par les ateliers municipaux
 - Intérêt patrimoniale et climatique



Demain

- 1 Désimperméabilisation d'espaces bitumés
- 2 Augmenter les espaces plantés
- 3 Différencier les usages et les milieux
- 4 Libérer les pieds d'arbres

Rdc_ Cour d'école



Rdc_ Avenue Jean Jaures

L'îlot de la mairie

L'école



Hall non chauffé, mais problématique de déperdition d'énergie



Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques de l'école :

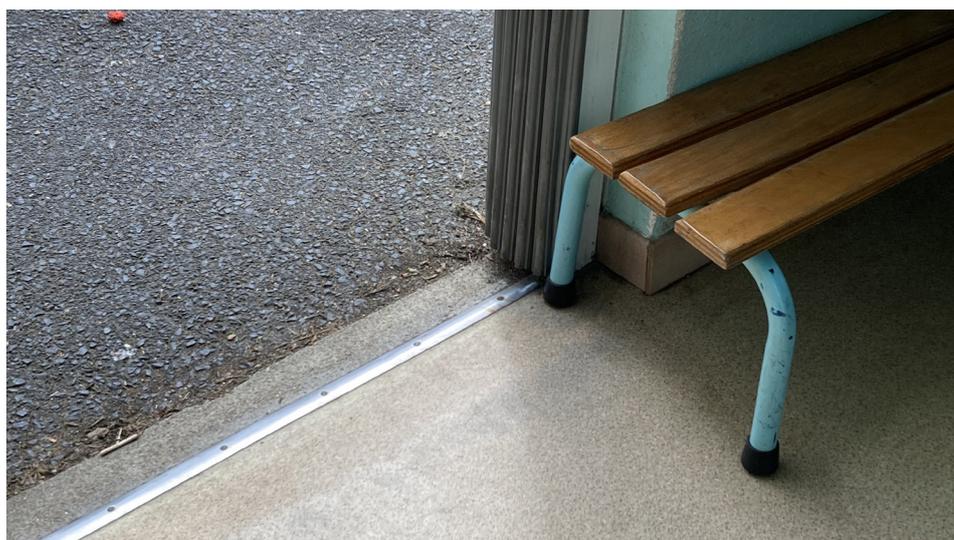
Engager une réflexion d'usage sur les besoins en espaces chauffés et non chauffés

Engager une réflexion globale sur la stratégie énergétique de la commune
Valoriser les matériaux biosourcés et issus de filières locales

Faire le lien entre les espaces intérieurs et extérieurs (cour d'école)

Investigations complémentaires à prévoir :

Réalisation d'une étude de programmation approfondie accompagnée d'une étude énergétique des bâtiments de l'école et de la cantine.



Problématique d'inondation de la cage d'escalier (extension) / seuil d'entrée à revoir

Financement spécifiques :

- Appels à projet pour désimperméabiliser et végétaliser les cours ?
- Concertation et travaux collectifs lors d'un événement ?
- Conseil départemental, Conseil Régional (Contrat Région), Fonds Vert, DETR, DSIL
- CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux suivant SECAE 2019)

Pour aller plus loin :

www.banquedesterritoires.fr/edurenov

www.programme-cee-actee.fr/

Ordre des architectes, 16 septembre 2024, «Rénovation énergétique des bâtiments scolaires»

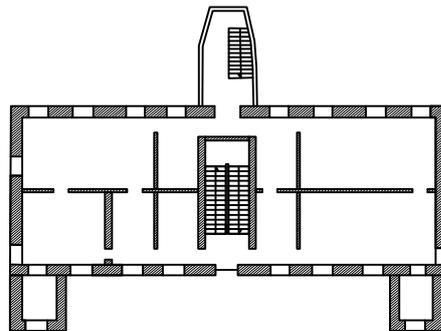
<https://issuu.com/ordre-national-des-architectes/docs/cnoa-renovation-bat-scolaires-26juil24-web-page-a>



Extension de l'école : Problème d'isolation, acoustique, qualités des matériaux.

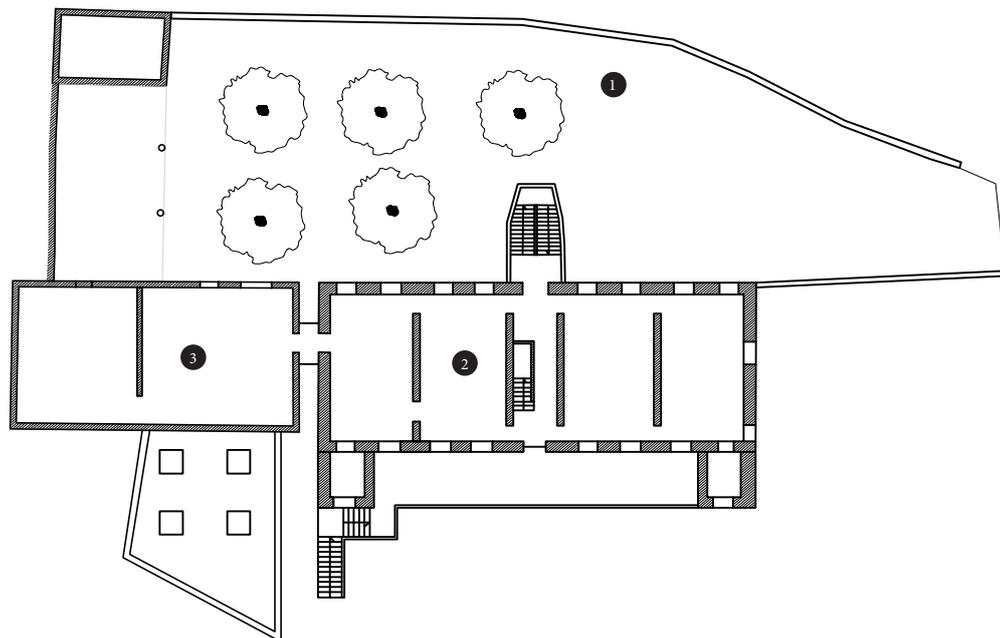
Aujourd'hui

- 1 Une cour de 765m² bitumée à 95% et des arbres noyés sous des sols imperméables
- 2 Bâtiment principal :
 - problématique de surchauffe de la façade Sud/Ouest en été,
 - classes non traversantes : difficultés pour ventiler en été
 - problématique de déperdition d'énergie entre les salles chauffées et les halls d'entrée de l'école, et les halls d'entrée de l'extension côté cours

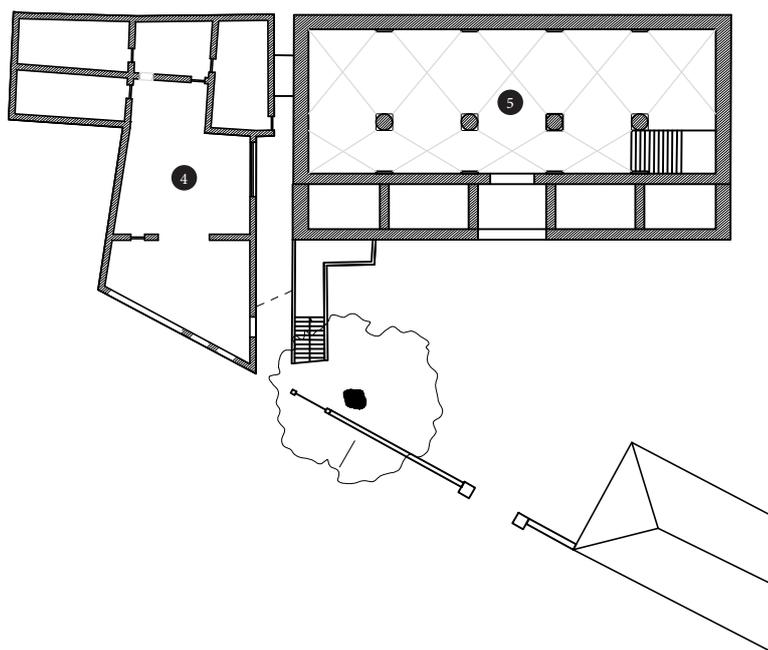


R+1

- 3 Extension de l'école :
 - problématique d'isolation de l'extension de l'école
- 4 Cantine de l'école :
 - Accès depuis l'extérieur
 - Pas de local poubelle
- 5 Salle voûtée :
 - Non mise en valeur aujourd'hui utilisée par les ateliers municipaux
 - Intérêt patrimoniale et climatique



Rdc_ Cours d'école



Rdc_ Avenue Jean Jaures

L'îlot de la mairie

Feuille de route

Conditions de faisabilité

- déménagement des ateliers municipaux
- déménagement de la supérette

L'étude pré-opérationnelle comme préambule

Une étude de pré-opérationnelle comprenant :

- une étude programmation : recensement des besoins école, mairie, commerce, etc
- une étude énergétique permettant d'affiner les enjeux sur les bâtiments de l'école, de la cantine et de l'ancienne poste
- un diagnostic structurel sur les bâtiments de l'école, la cantine et la Poste
- un relevé topographique au regard de sa complexité dans la pente
- définition du montage opérationnel et des modalités de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre

Assurer le suivi sur le temps long du projet

- Désigner un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) privé ou publique
- Désigner des élus référents
- S'appuyer sur les services de la collectivité, les moyens mis à disposition par Village d'avenir.

1- Déménagement des ateliers municipaux

2- Etude préopérationnelle : programmation, diagnostic énergétique, chiffrage, montage opérationnel

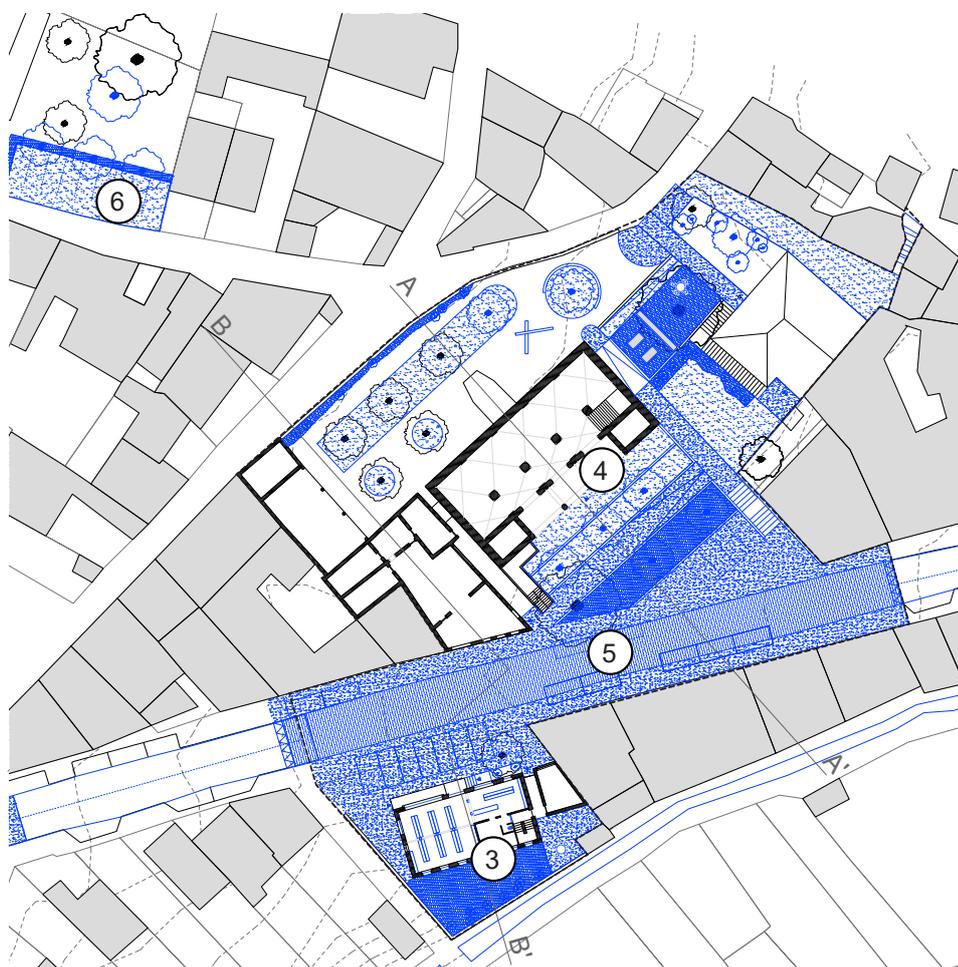
3- Rénovation de l'ancienne Poste

4- Rénovation bioclimatique de l'école + Aménagement de la Place de la mairie

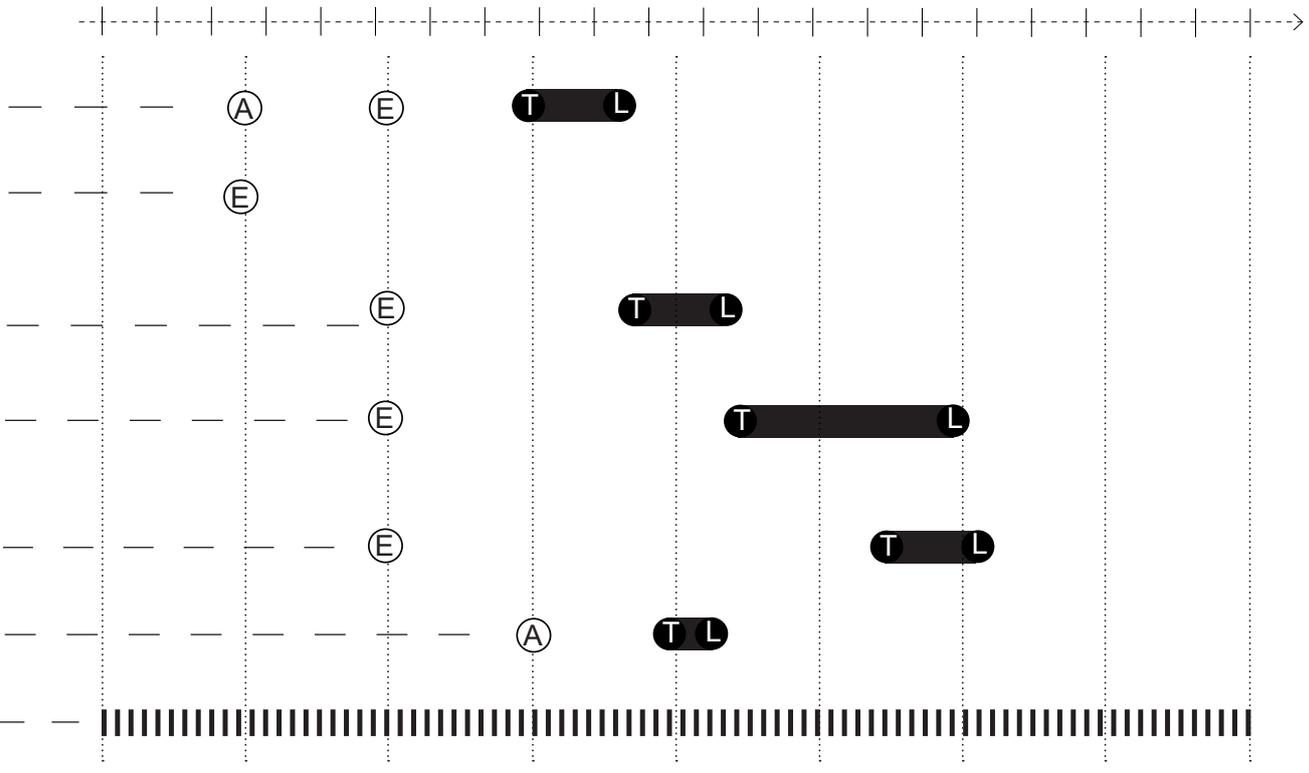
5- Aménagement de la RD (plateau partagé)

6- Création de stationnements à proximité de l'école

Suivi du plan guide



2024 25 26 27 28 29 30 31 32



- Ⓐ Acquisition
- Ⓔ Etudes
- Ⓓ L Travaux

L'espace François Mitterrand

Catégorie
Espace public

Adresse :
Rue du Pont

Niveau de priorité
+++

Conséquence sur la fonction de centralité
> Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
> Accompagner les commerçants du bourg et les porteurs projets

L'espace François Mitterrand est une succession de placettes, dans laquelle la rue du Pont oscille entre son ancien statut de rue passante et un usage actuel l'incitant à la qualifier de «place du village». La place, en lien direct avec les avenues Jean Jaurès et de la Libération, fait de ce lieu une porte d'entrée vers le bourg et les berges de l'Allier. Regroupant une partie des commerces essentiels de la commune, elle est un lieu de rencontres et de proximité du quotidien pour les habitants de la commune mais également un lieu où sont amenés à s'arrêter les promeneurs et touristes de passage.

Cependant, il est difficile de définir ce lieu comme un espace public où la prédominance de la voiture a progressivement effacé le caractère et les spécificités du lieu. Comment partager cet espace entre voiture et piéton et proposer un espace qualitatif spécifique à Coudes ?

Les enjeux :

- > Faire place
- > Maintenir et conforter les commerces existants
- > Partager l'espace public entre stationnements et mobilités douces
- > Proposer un espace qualitatif
- > Désimperméabiliser et végétaliser



Situation actuelle

Maitrise foncière :

Espace public
+ Route départementale D797

Imperméabilisation du sol : 100 %

Programmes existants :

Parking
Terrasses
Toilettes municipales
Marché (1 stand)

Stationnements :

12 places
dont 3 zone bleue

Risques :

PPRI - Zone inondable aléa fort

Réseaux :

Réseau eu géré par API et aep par le SME
Réseaux aériens : déjà enfouis, hormis un câble tél (à priori)
Dévoiement possible de certains réseaux pour permettre plantations
pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie

Le projet / Le programme

Le projet propose de redonner une qualité aux sols de la place en privilégiant des stationnements réglementés pour privilégier des arrêts au profit des commerces, mais aussi de laisser la place aux mobilités douces (espace partagé avec les piétons et les vélos, stationnements vélos, etc.)

La place est pensée comme une interaction entre les commerces et la rue en agrandissant les terrasses et en plantant trois arbres.

Lieu de passage, il s'agit également de penser la signalétique vers les poches de stationnements, mais aussi vers les commerces et services du bourg, les lieux emblématiques du village, la voie verte.

Le projet devra également mettre en avant l'histoire du lieu avec la présence de l'eau et de l'ancien Moulin.

Programme :

- Démolition des anciens sanitaires
- Plantation et végétalisation de la place
- Revêtement qualitatif
- 8 places de stationnements voitures, prévoir un point de recharge électrique et privilégier des stationnements zone bleue ou mise en place système avec horodateur gratuit avec durée limitée.
- Point de collecte des ordures ménagères, bac conteneurs selon cahier des charges SICTOM

Au regard du projet :

- *Des études réseaux doivent être réalisées*
- *Une équipe de maîtrise d'œuvre regroupant les compétences architecture, paysage et vrd, etc. devra être mobilisée.*

Financements possibles

DETR, DSIL
Fonds propres de la commune
Fond départemental d'investissement Routier (FDIR)
Participation du Conseil départemental du Puy de Dome pour l'aménagement de traverse RD (voirie et EP)
CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux)
Participation du Syndicat Territoire d'Energie 63 aux travaux

Prévisionnel travaux *compris 20% divers, moe, imprévus*

Total travaux aménagement :

entre 300 000 et

270 000 € HT

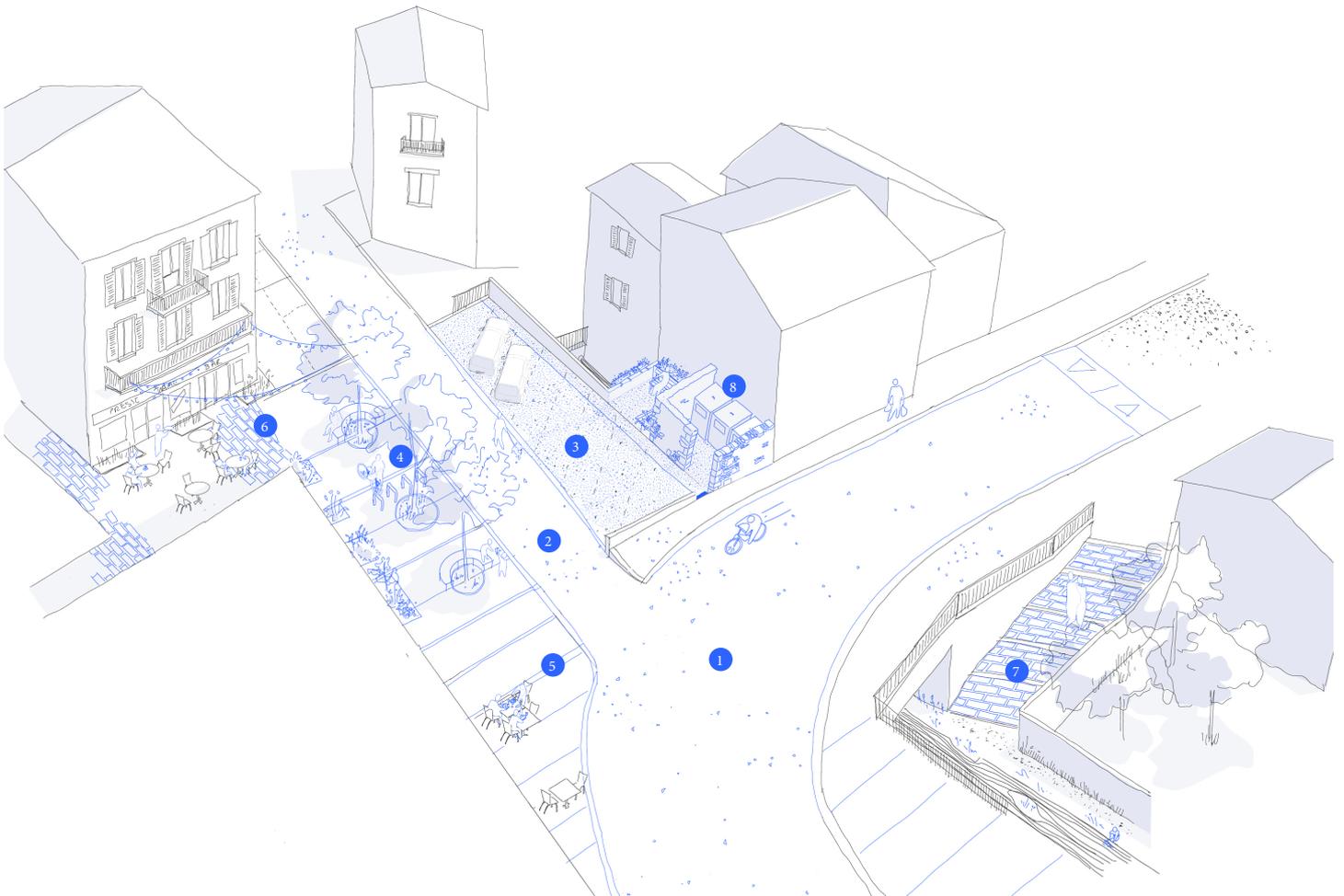
hors reprise réseaux

<i>Préparation / démolition</i>	
<i>Maçonnerie</i>	25 000,00 €
<i>Surface/bordures/espaces verts/remise à niveau</i>	24 000,00 €
<i>Plantation arbres</i>	155 000,00 €
<i>Récupération des eaux de surfaces Mobilier et signalisation</i>	6 000,00 €
<i>Eclairage et enfouissement</i>	7 500,00 €
<i>20% divers, moe, imprévus</i>	6 500,00 €
	2 000,00 €
	45 000,00 €

L'espace François Mitterrand

La place commerçante

- 1 Réaménagement de la voirie départementale : profil minimal permettant les girations, zone 30 ou 15km/h, priorité piéton, enrobé grenailé
- 2 Rue largeur minimale (enrobé grenailé ou béton désactivé)
- 3 8 places de stationnements (stabilisé ou enrobé grenailé) avec une borne recharge électrique possible
- 4 Dégagement d'un parvis permettant de dégager les commerces de la circulation et de laisser place à des usages piétons (béton désactivé) + plantation de 3 arbres/bancs + stationnements vélos + 2 places stationnements dont une place PMR
- 5 Agrandissement terrasse du restaurant et frontages (revêtement qualitatif : pavés, pierres de récupération ou béton désactivé)
- 6 Terrasse du bar (pavés) et frontages
- 7 Mise en valeur du cheminement vers le bief de la Couze Chambon (revêtement qualitatif pavés ou pierre de récupération si possible)
- 8 Intégration des colonnes déchets avec des murets en pierre maçonnée



Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics : plantations d'arbres, frontages, plantations d'espèces robustes et nécessitant peu d'entretien
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales



Parvis devant des commerces - Verrières-en-Anjou (49)

Investigations complémentaires à prévoir :

- Relevé géomètre + réseaux
- Mission de maîtrise d'œuvre urbaine (architecte et/ou paysagiste) sous la forme d'un accord-cadre à l'échelle de l'ensemble des espaces publics



Des revêtements de sol en fonction des usages - Saint-Julien-de-Toursac (15)



Des revêtements de sol en fonction des usages - Terrasson-Lavilledieu (24)

Les quais et la maison des associations

Catégorie
Espace public

Adresse :
Quai d'Allier

Niveau de priorité
+

Conséquence sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics

Les quais d'Allier sont en relation direct avec l'espace François Mitterrand, ils font le lien entre les espaces publics et paysagers des bords d'Allier et le bourg de Coudes.

C'est également un emplacement central de la vie de la commune au regard de l'emplacement de la maison des associations.

C'est aussi un espace public historique de la commune permettant le passage d'une rive à l'autre de la rivière par le Pont suspendu datant de 1846.

Aujourd'hui, les quais sont à la fois un lieu de rencontre, de promenade, de loisirs, de stationnements pour les riverains et les usagers du bourg.

L'arrivée de la voie verte en 2027 va alors amplifier les usages et l'utilisation de ce lieu. Afin que celui-ci reste un espace public qualitatif partagé entre les piétons et les voitures, il s'agit alors d'anticiper l'accueil des touristes et promeneurs, mais aussi de valoriser les équipements communaux et la première façade du village quand on arrive depuis le nord.

Les enjeux

- > Valoriser l'entrée de bourg depuis la voie verte
- > Mutualiser les équipements communaux et les besoins liés à la voie verte
- > Accueillir les promeneurs et touristes
- > Créer des connexions entre la maison des associations et les berges
- > Lutter contre les dépenses énergétiques
- > Désimperméabiliser les sols
- > Gérer les stationnements



Situation actuelle

Maitrise foncière :

Espace public

Parcelle 285 - Propriété communale

Parcelle 284 - Propriété privée

Imperméabilisation du sol : 95 %

Programmes existants :

Parcelle 285 - Maison des associations

Parking

Espace de loisirs (promenades, pêche, plage, etc.)

Stationnements :

30 places + 1 PMR

Risques :

Zone inondable (PPRI) - Aléa très fort H > 2m

Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics : plantations d'arbres, frontages, plantations d'espèces robustes et nécessitant peu d'entretien
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

Investigations complémentaires à prévoir :

- Diagnostic énergétique dans le cadre d'une rénovation des bâtiments public
- Programmation architecturale
- Penser la signalétique avec les aménagements prévus dans le cadre de l'arrivée de la voie verte
- Vérification de la complémentarité du PPRNPI et du PLUI (actualisation, modèles de calculs, sectorisation...)

Le projet

Le projet autour des quais et de la maison des associations se décline en trois types d'interventions :

- la rénovation de la maison des associations :
 - Rénovation énergétique et mise aux normes à réaliser en concertation avec les associations
 - Mutualisation des toilettes avec un accès par l'extérieur (à envisager)
 - Ouverture de la salle polyvalente sur le paysage des bords d'Allier
- l'aménagement des quais selon les principes des rues du bourg :
 - Désimperméabilisation des sols
 - Création de frontages
 - Minimiser les largeurs de voiries
- la mise en place d'une signalétique spécifique pour entrer dans bourg et créer cette articulation entre le centre du bourg actif et les berges de l'Allier : accès aux commerces et services, tracés de la voie verte et des itinéraires bis...



Façade existante de la maison des associations + parking



Entrée de bourg depuis les quais / voie verte

Les rues du bourg

Catégorie
Espace public

Adresse :
Rue de Teyras Grandval
Rue Baptiste Reverdy
Rue Souligoux

Niveau de priorité
++++

Conséquence sur la fonction de centralité
> Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
> Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols
> Favoriser la participation habitantes et les initiatives citoyennes

Le maillage viaire contribue à rendre lisible la figure historique du bourg, desservant les îlots bâtis et offrant des perméabilités publiques se raccordant au Nord et au Sud du village. Cet héritage patrimonial qui reste fragile (encombrement de la voiture, greffes architecturales, matériaux «exogènes»...) doit être mis en valeur.

Si le bourg est attractif avec une majorité de maisons habitées (moins de 10% de vacance), il est cependant important de favoriser la rénovation du bâti ancien mais aussi de penser les rues du bourg comme des prolongements des logements et de penser l'espace public comme une interface pouvant participer à l'attractivité et améliorer le confort des habitants et usagers. De plus, les enjeux contemporains et tout particulièrement le dérèglement climatique (îlots de chaleur, instabilité pluviométrique...) doivent être pris en compte lors des réaménagements des rues, notamment dans le cadre de la réfection du réseau d'assainissement. Ainsi, il ne s'agit plus de voir le sol de la rue comme une surface lisse, mais comme un sol fertile intégrant l'architecture, les matériaux, le végétal, les réseaux utiles au fonctionnement.



Situation actuelle

Maitrise foncière :

Espace public
en lien avec les entrées/servitudes
(habitations et garages) des
parcelles du bourg

Imperméabilisation du sol : 100 %

Stationnements :

Stationnements informels sur rue
Garage privés

Risques :

- Végétalisation des pieds de
façade, une attention particulière
sera portée sur l'impact potentiel
sur les caves

Réseaux :

Réfection du réseau
d'assainissement à prévoir

Études existantes :

- PAB 2003

Les enjeux

- > Conserver la lisibilité de la figure historique du bourg à travers la requalification du maillage viaire
- > Gérer le stationnement en privilégiant l'étendu publique
- > Définir clairement les seuils d'entrée
- > Aménager des espaces végétalisés et désimpermeabiliser les rues
- > Valoriser le patrimoine à travers l'utilisation de matériaux de sol appropriés et mettre en valeur l'héritage identitaire du bourg incarné par les escaliers des anciennes maisons vigneronnes
- > Éloigner les caniveaux des façades pour limiter le risque de remontée d'humidité lié aux caniveaux situés au pied des façades

Le projet

Le projet d'aménagement des rues du centre-ville vise à restaurer une identité commune au sein de ce quartier.

Dans un premier temps, il est essentiel de reconsidérer les revêtements de sol. L'utilisation d'un enrobé clair permettra de réduire significativement les îlots de chaleur, tandis que le déplacement des caniveaux contribuera à protéger les façades des risques de remontées d'eau.

En ce qui concerne les façades, il sera possible d'introduire des aménagements pour ouvrir le sol et permettre la végétalisation de la rue. A ce titre, un «Permis de végétaliser» peut être envisagé par la collectivité.

De plus, la collecte des eaux de pluie provenant des toits peu être mise en place pour les plantations lors des périodes de fortes chaleurs.

Des espaces de stationnement informels seront maintenus, facilitant ainsi les rencontres entre les véhicules.

Financements possibles

Fonds propres de la commune
Conseil départemental du Puy de
Dôme pour l'aménagement de
traverse RD (voirie et EP)
+ Pole Innovation, Ressources,
Appui aux transitions (Cuve à eau)
CD63 et/ou Agence de l'Eau (si
reprise des réseaux)
Participation du Syndicat Territoire
d'Energie 63 aux travaux

Concernant les plantations, des
dispositifs alternatifs peuvent être
trouvés, minimisant ainsi les coûts
(travaux associatifs, pédagogie
scolaire, Permis de végétaliser...)

Prévisionnel travaux *compris 20% divers, moe, imprévus*

Total travaux aménagement :

330 000 € HT

hors reprise réseaux

<i>Préparation / démolition</i>	13 300,00 €
<i>Maçonnerie</i>	20 250,00 €
<i>Surface/bordures/espaces verts/remise à niveau</i>	177 550,00 €
<i>Plantation arbres</i>	10 950,00 €
<i>Récupération des eaux de surfaces Mobilier et signalisation</i>	17 125,00 €
<i>Eclairage et enfouissement</i>	3 000,00 €
<i>Eclairage et enfouissement</i>	27 500,00 €
<i>20% divers, moe, imprévus</i>	53 935,00 €
<i>Concertation moe</i>	6 000,00 €

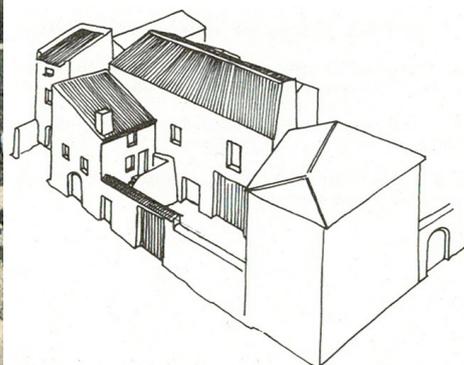
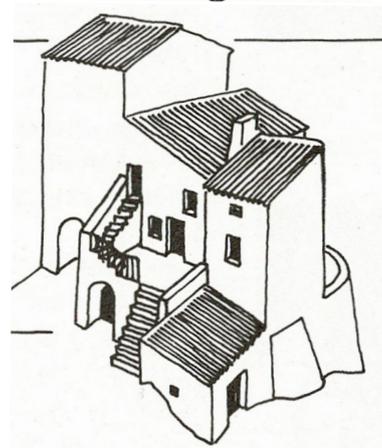
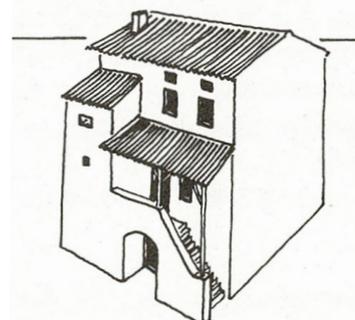
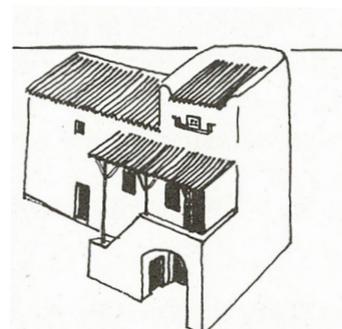
Point d'attention :

*Vu le faible trafic et le fait que les rues sont déjà structurées, on décaisse seulement sur 30cm
Qq emmarchements comptés en pierre devant certaines entrées*

Cuves de récupération des eaux à chiffrer

Les rues du bourg

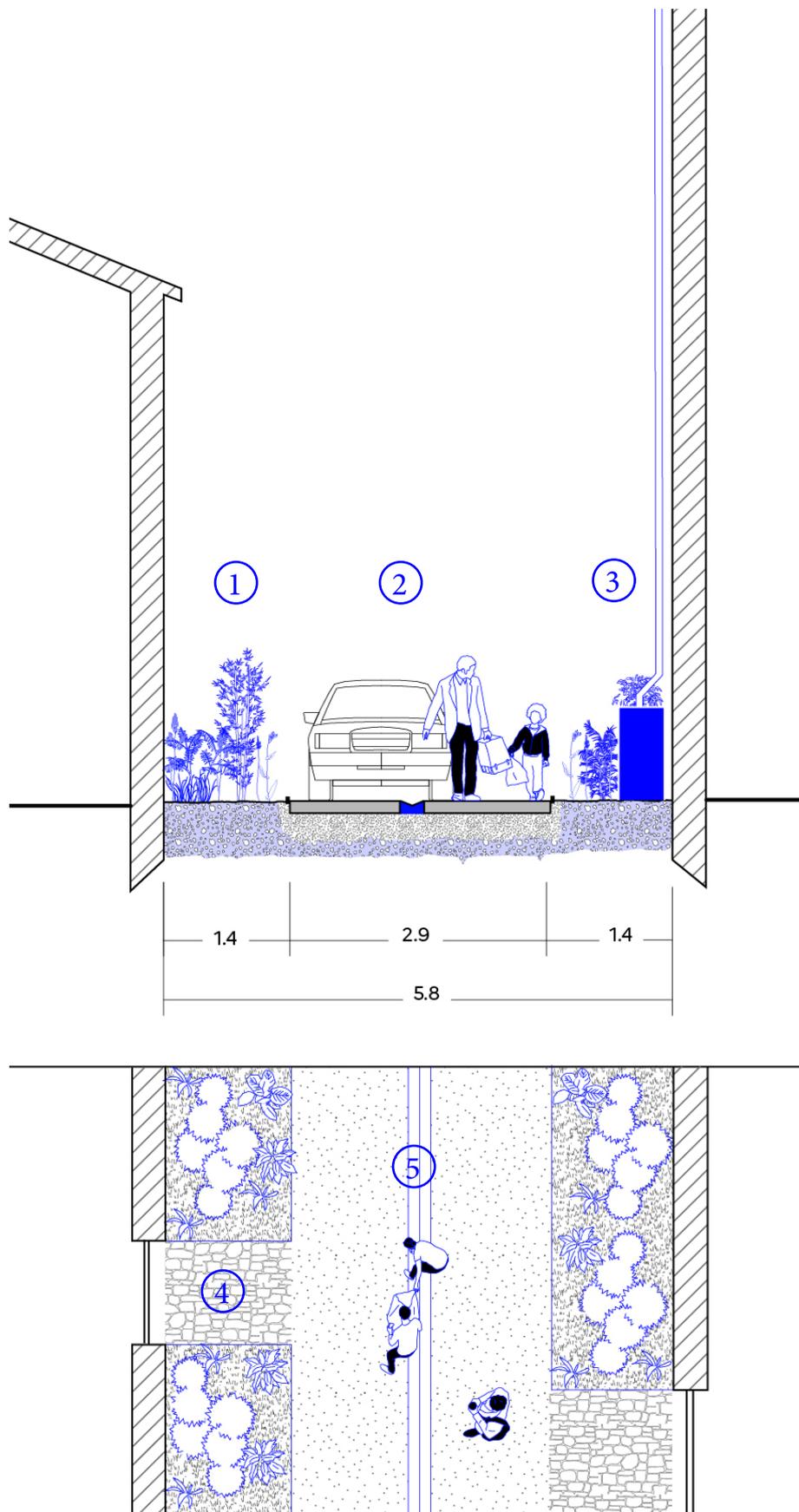
L'escalier, un élément caractéristique du bourg à révéler



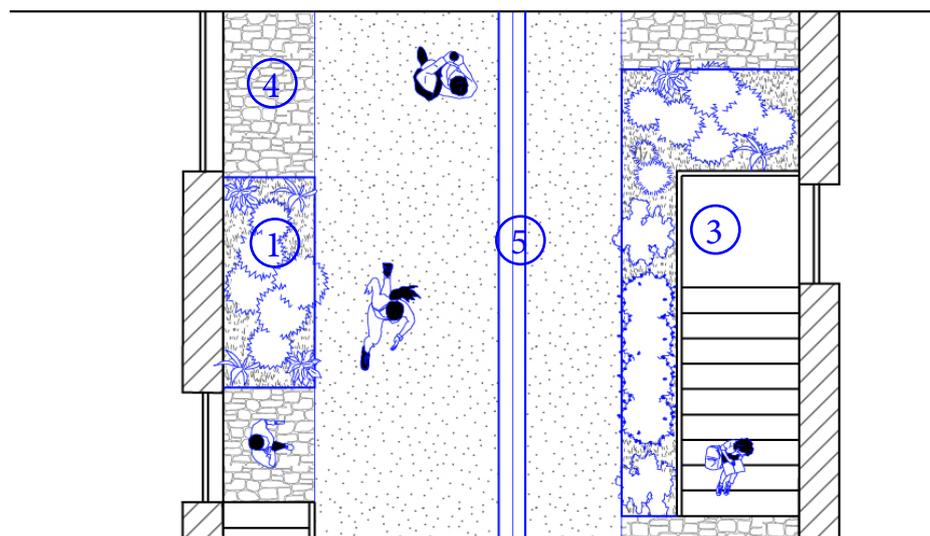
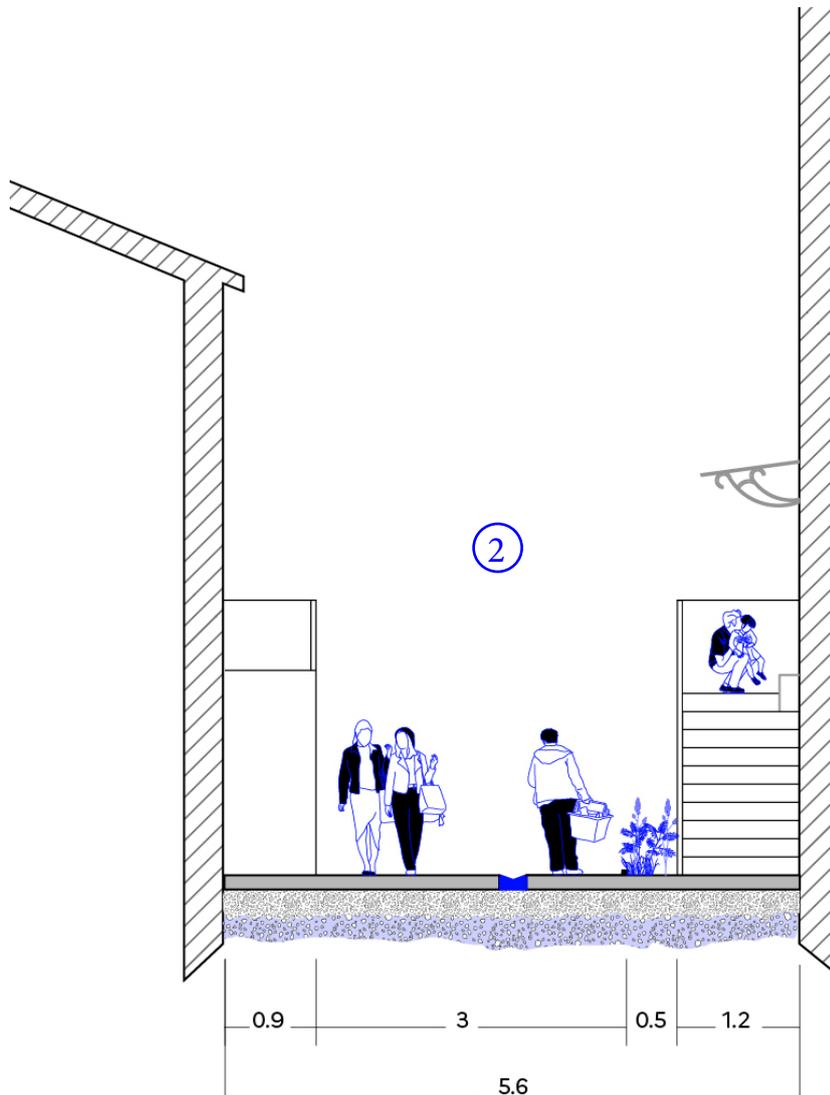


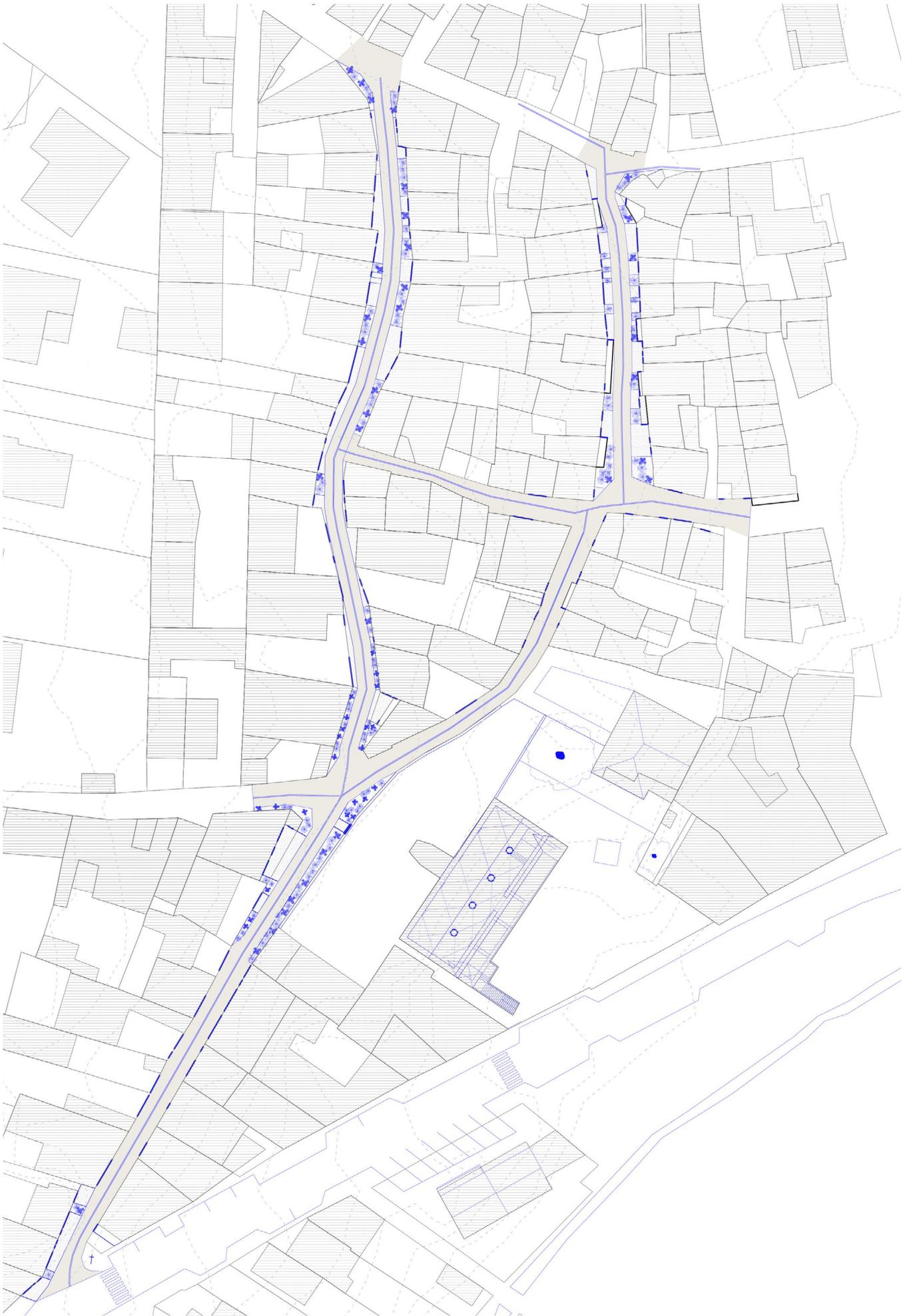
Les rues du bourg

Mettre en place des dispositifs climatiques



- ① Frontage végétal - Largeur : 1.40m
Voirie en enrobé clair et caniveau central
- ② Récupération des eaux de toiture
- ③ Matériaux qualitatifs devant les seuils d'entrées
- ④ Caniveau central pour protéger les façades





Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Minimiser les surfaces imperméabilisées
- Privilégier des revêtements qualitatifs
- Végétaliser les espaces publics et les frontages
 - . plantation d'arbres lorsque cela est possible
 - . plantation de strates intermédiaires et basses en privilégiant les vivaces, les graminées afin d'augmenter la biodiversité
 - . plantation de grimpantes au niveau des seuils, des porches, escaliers, entrées
- Penser le circuit de l'eau dans les aménagements et infiltrer
- Favoriser les murets en pierre sèche pour accueillir des insectes, oiseaux cavernicoles
- Réemployer les matériaux déjà là et/ou disponibles sur la commune
- Mettre en œuvre des matériaux issus des filières locales

Investigations complémentaires à prévoir :

- Mission de moe compétences VRD / Paysage avec une mission de maîtrise d'usage / participation habitante
- Etude de sol spécifique pour repérer les caves en sous-sol pour mettre en place les frontages

Un projet à mettre en lien avec les rénovation des façades des rues :

> rénover et améliorer mon logement avec l'API

habitat@capissoire.fr

04 15 62 20 03



Parvis devant des commerces - Verrières-en-Anjou (49)



Euphorbe



Deschampsia



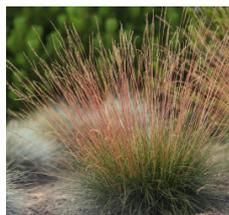
Achillée



Oeillet saxifrage



Camassia



Fétuque Sunrise



Iberis toujours vert



Saponaire officinale



250 L
76 euros HT



100 L
300 euros HT



500 L
150 euros HT



Concertation et expérimentation pour l'aménagement des places du centre-bourg - Saint Germain Lembron (63)

LES ÉTAPES DE PLANTATION DE VIVACES EN CENTRE-BOURG :

1

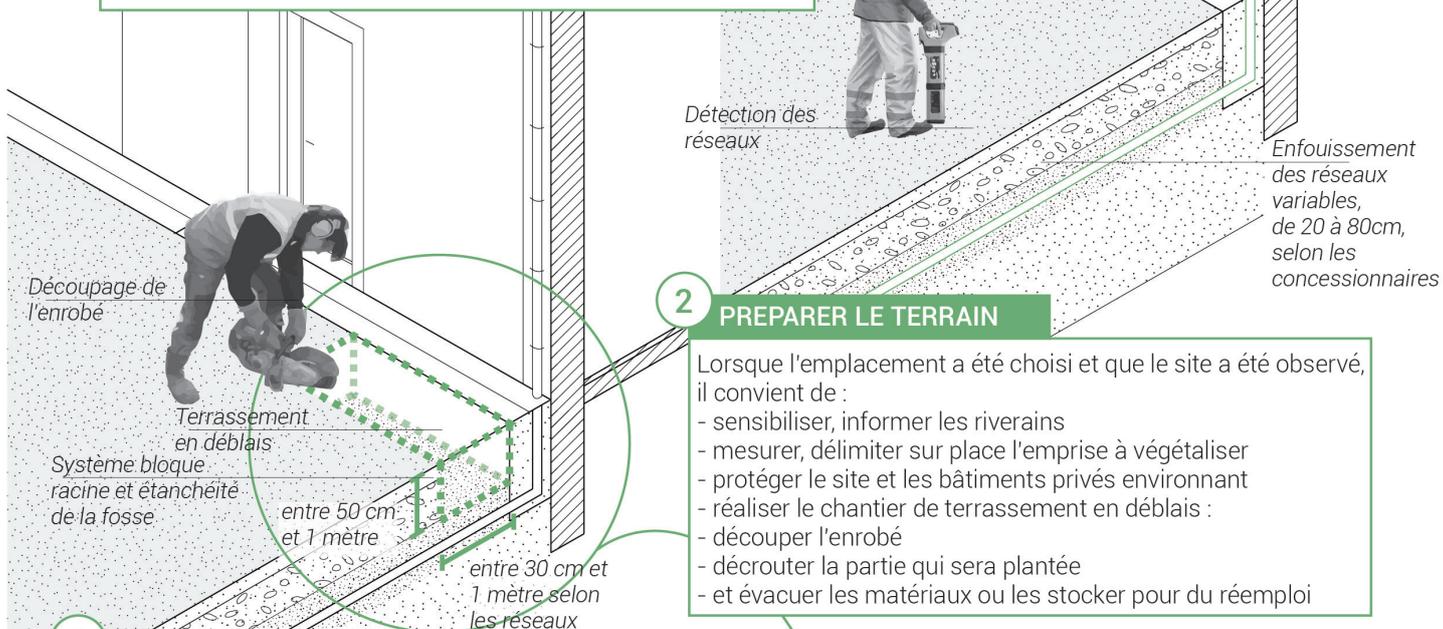
OBSERVER SON SITE

En centre-bourg, une analyse de l'environnement au préalable est important. Il faut pouvoir s'interroger sur le visible :

- les mobilités (véhicules, agricoles, déchets, piétons, cycliste)
- les riverains et les accès

Et également, le plus important, l'invisible, sous nos pieds :

- les réseaux (assainissement, gaz, élec, téléphone câble et fibre)
- les anciennes caves construites parfois sous le domaine public



2

PREPARER LE TERRAIN

Lorsque l'emplacement a été choisi et que le site a été observé, il convient de :

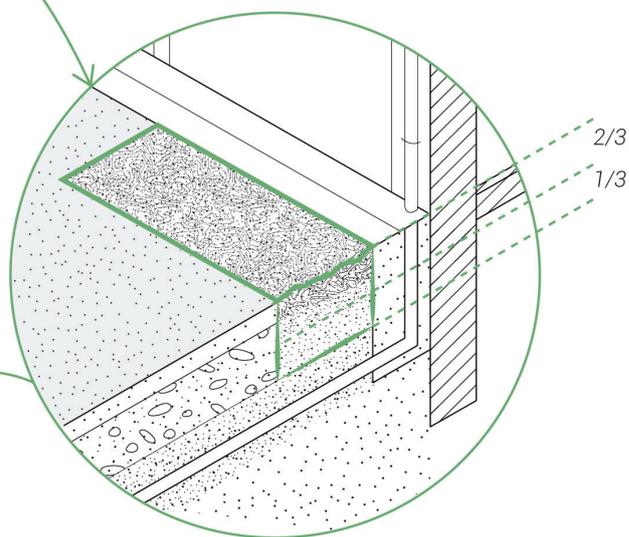
- sensibiliser, informer les riverains
- mesurer, délimiter sur place l'emprise à végétaliser
- protéger le site et les bâtiments privés environnant
- réaliser le chantier de terrassement en déblais :
- découper l'enrobé
- décrouter la partie qui sera plantée
- et évacuer les matériaux ou les stocker pour du réemploi

3

PREPARER LA FOSSE DE PLANTATION

Lorsque le trou a été réalisé et que les matériaux ont été évacué, il convient de :

- Remplir le tiers du trou d'un mélange terre profonde (au delà de 30cm) et terreau (fumier ou autre) bien décompacté
- Remplir les deux tiers restant d'un mélange terre superficielle et terreau
- arroser abondamment
- si les plantations ne sont pas plantées rapidement, prévoir une protection de la terre (bâche ou autre)

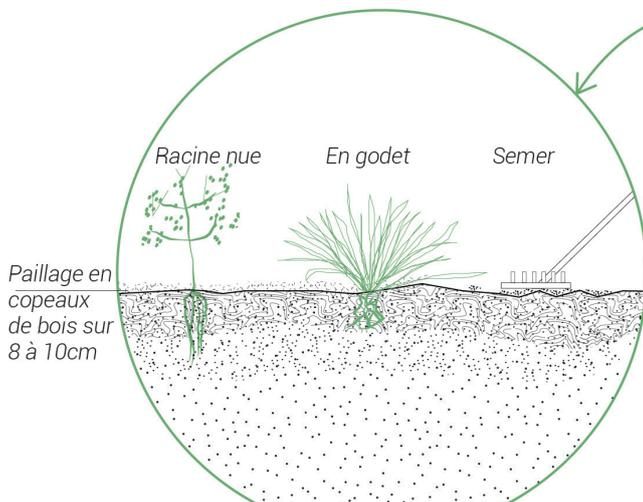


4

PLANTER OU SEMER

Lorsque la terre a été apporté, il reste plus qu'à :

- planter les plants soit en racine nu, soit en godet et ajouter une épaisseur de protection en copeaux de bois
- ou semer une prairie rustique (à la volée) et arrosez en pluie fine et maintenir le sol humide jusqu'à la levée. Tassez le sol au rouleau ou avec le dos du râteau pour renforcer le contact terre-graine.



LES ÉTAPES DE PLANTATION D'UN ARBRE EN CENTRE-BOURG :

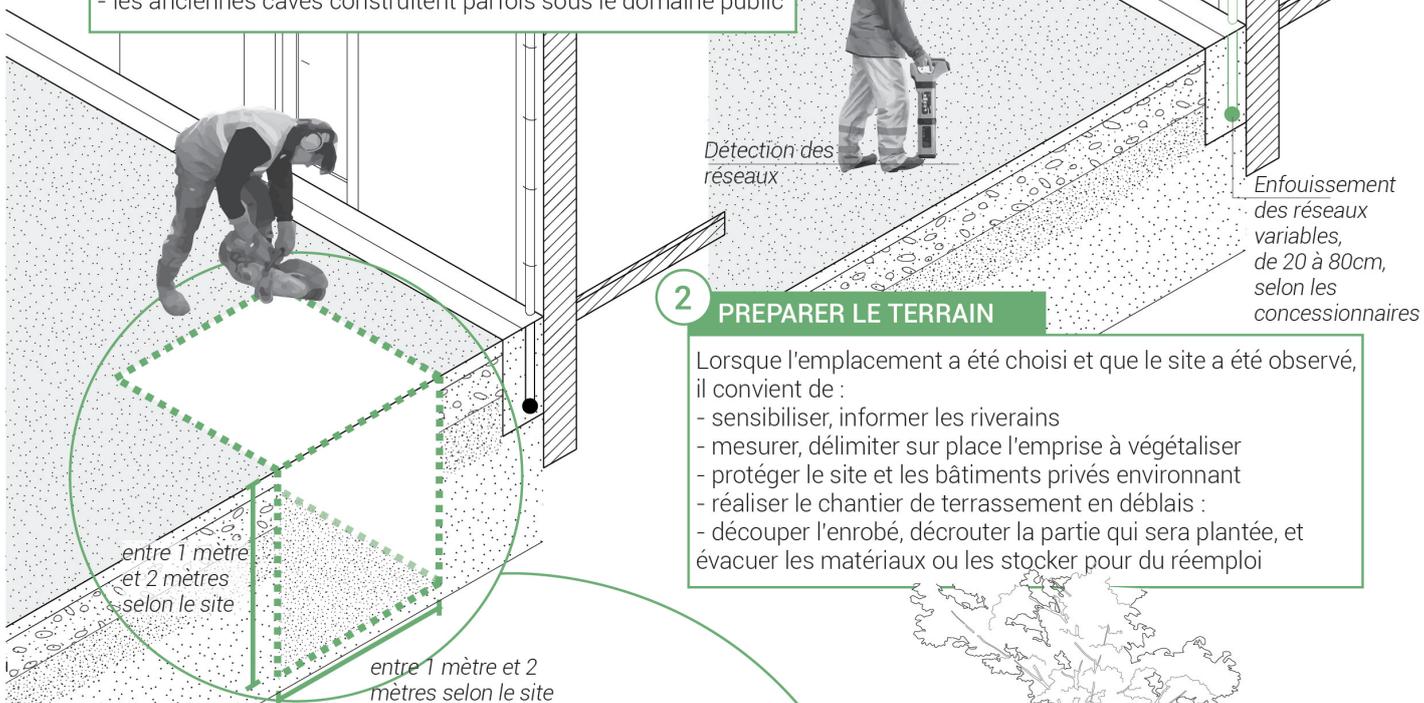
1 OBSERVER SON SITE

En centre-bourg, une analyse de l'environnement au préalable est important. Il faut pouvoir s'interroger sur le visible :

- les mobilités (véhicules, agricoles, déchets, piétons, cycliste)
- les riverains et les accès

Et également, le plus important, l'invisible, sous nos pieds :

- les réseaux (assainissement, gaz, élec, téléphone câble et fibre)
- les anciennes caves construites parfois sous le domaine public



2 PREPARER LE TERRAIN

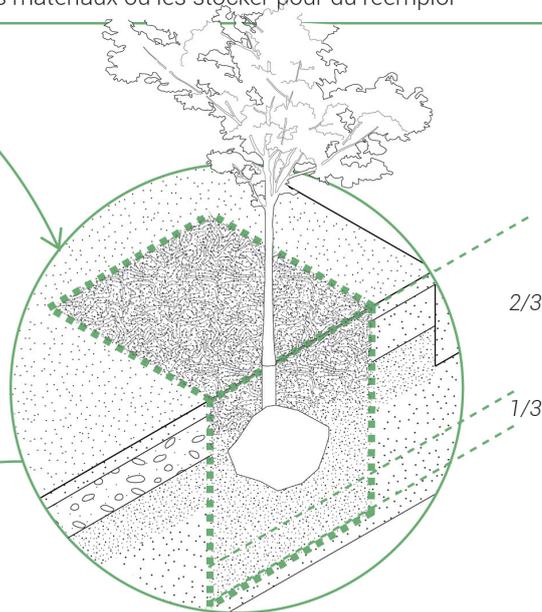
Lorsque l'emplacement a été choisi et que le site a été observé, il convient de :

- sensibiliser, informer les riverains
- mesurer, délimiter sur place l'emprise à végétaliser
- protéger le site et les bâtiments privés environnant
- réaliser le chantier de terrassement en déblais :
- découper l'enrobé, décrouter la partie qui sera plantée, et évacuer les matériaux ou les stocker pour du réemploi

3 PREPARER LA FOSSE DE PLANTATION

Lorsque le trou a été réalisé et que les matériaux ont été évacués, il convient de :

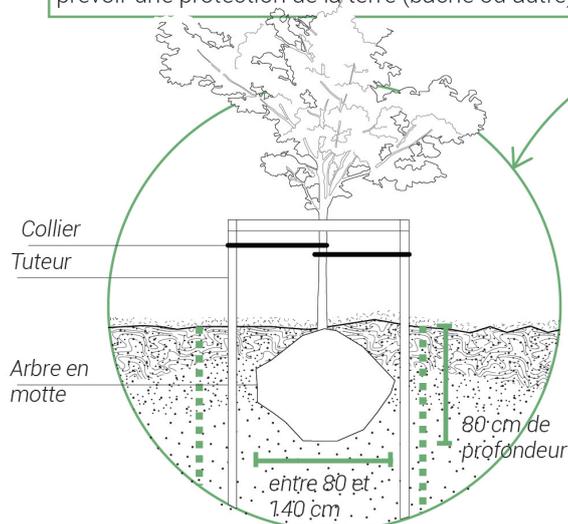
- Remplir le tiers du trou d'un mélange drainant terre pierre décompacté
- Remplir les deux tiers restant d'un mélange terre superficielle et terreau
- si les arbres ne sont pas plantés rapidement, prévoir une protection de la terre (bâche ou autre)



4 PLANTER OU SEMER

Lorsque la terre a été apportée, il reste plus qu'à :

- planter l'arbre en motte en faisant attention à dégager le tronc de l'arbre
- Une natte en bambou peut être placée autour du tronc comme protection
- Un réservoir pour l'arrosage peut être implanté
- Des bordures de protection peuvent être implantées



Place du vieux marché

Catégorie
Espace public

Adresse :
Place du vieux marché

Niveau de priorité
+

Conséquence sur la fonction de centralité
 > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
 > Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols
 > Favoriser la participation habitantes et les initiatives citoyennes

La place du vieux marché est la seule place à l'intérieur du bourg ancien du village. Elle est un espace public qui participe au caractère du bourg. Cependant aujourd'hui, l'espace est monopolisé par le parking et il est difficile de s'approprier l'espace public.

Les éléments patrimoniaux tels que la fontaine et les façades des édifices sont peu mis en valeur.

Au regard du projet d'aménagement des rues, il est important de redonner les fonction d'espace public à cet espace.

De plus, les enjeux liés au réchauffement climatique oblige aujourd'hui la commune à penser des aménagements qualitatifs permettant de rafraîchir les lieux en été : accès à l'eau, végétalisation, désimperméabilisation des sols.

Les enjeux

- > Aménager des espaces végétalisés
- > Définir clairement les seuils d'entrée
- > Valoriser le patrimoine à travers l'utilisation de matériaux de sol appropriés
- > Encourager la participation des habitants pour qu'ils continuent à s'approprier une partie de l'espace public
- > Cohérence avec l'ensemble des revêtements et aménagements des espaces publics (place François Mitterrand, rues du bourg, quais d'Allier)



Situation actuelle

Maitrise foncière :

Espace public

Parcelle 335 : privé à acquérir

Imperméabilisation du sol : 100 %

Stationnements :

6 places

Risques :

-

Réseaux :

-

Études existantes :

- PAB 2003

Le projet

Dans la continuité de l'aménagement des rues du bourg, il s'agit de créer une placette publique permettant l'appropriation de l'espace.

Pour cela, il est proposé de démolir une maison de bourg aujourd'hui vacante et permettre de dégager de l'espace, planter un arbre en lui permettant de se déployer largement pour faire de l'ombre, déplacer et rénover la fontaine et la remettre en service, proposer du mobilier urbain.

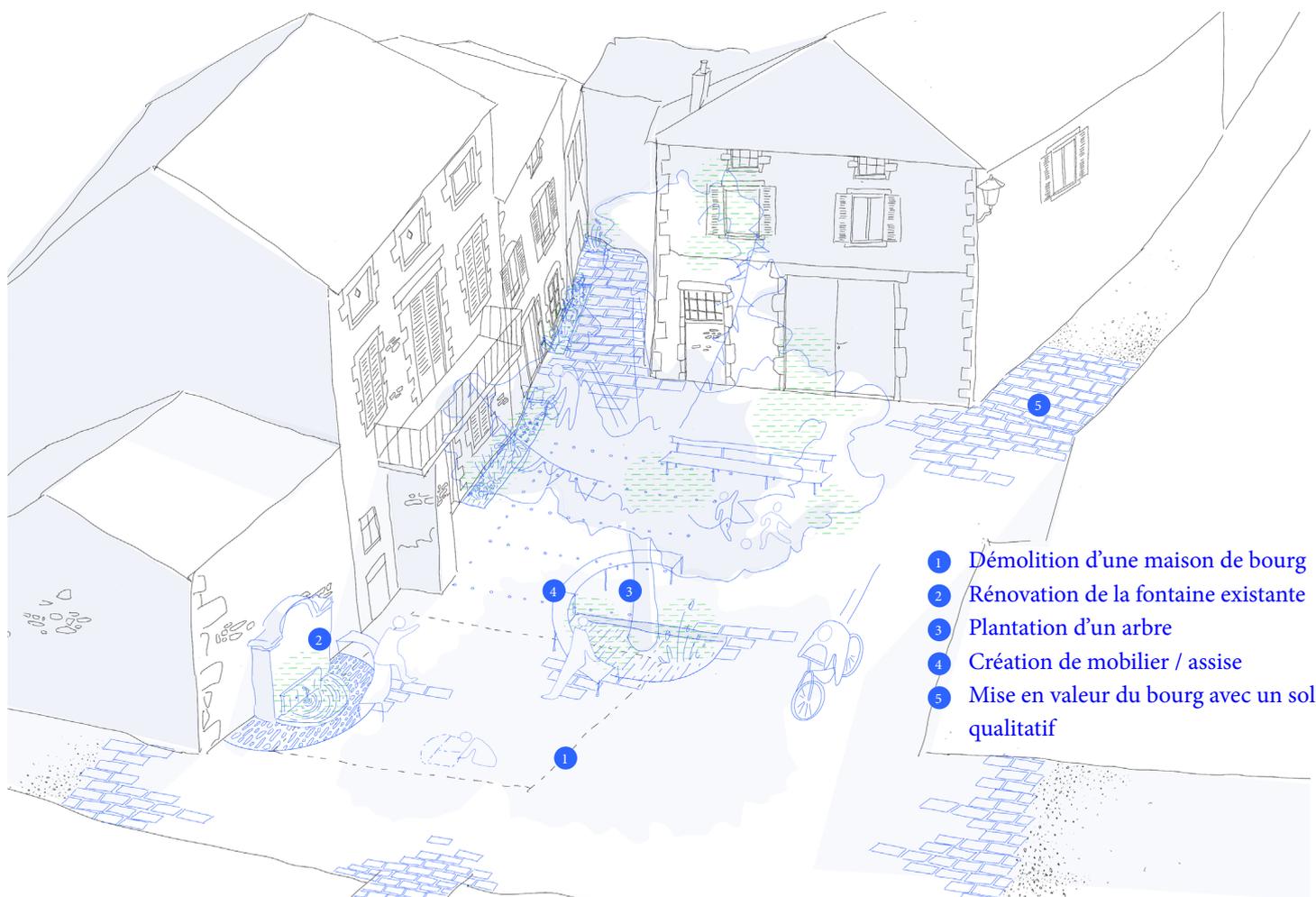
Quatre places de stationnements sont conservées pour assurer une proximité d'usage pour les habitants.

Prévisionnel travaux compris 20% divers, moe, imprévus

Total travaux aménagement :

121 000 € HT

travaux de démolition compris, remise en service de la fontaine comprise, hors coût d'achat de la parcelle, pas de travaux sur les réseaux hormis reprise des eaux de voirie



- 1 Démolition d'une maison de bourg
- 2 Rénovation de la fontaine existante
- 3 Plantation d'un arbre
- 4 Création de mobilier / assise
- 5 Mise en valeur du bourg avec un sol qualitatif

Les stationnements et les déplacements dans le bourg

Catégorie Stratégie

Adresse :

Bourg

Niveau de priorité

En lien directe avec l'ensemble des actions

Conséquence sur la fonction de centralité

- > Développer les mobilités douces et proposer des espaces publics qualitatifs
- > Participer à l'amélioration du cadre de vie et à la désimperméabilisation des sols

Le bourg de Coudes, de part sa morphologie, reste difficilement accessible pour les voitures et les poches de stationnements sont privilégiées le long des voies départementales et sous les ponts.

Si un grand nombre de logement bénéficient de garages, il est important de pouvoir permettre aux usagers du bourg des places de stationnements pour accéder aux services et aux commerces.

Cependant, aujourd'hui l'ensemble des espaces publics sont entièrement utilisés à cette fin et peu d'usage peuvent s'y déployer : espaces sécurisés pour les enfants, lieux de pause et de rencontre, espace végétalisé, etc. Ainsi, le plan d'aménagement du bourg doit permettre d'une part de lutter contre le stationnement informel afin de garantir la sécurité et le déplacements des piétons et cyclistes. Et d'autre part de dégager les espaces publics principaux pour redonner de la qualité aux lieux.



> Valoriser les espaces publics principaux du bourg

- Îlot de la mairie : suppression des places de stationnements, l'îlot n'est plus accessible aux voitures et création d'une poche de stationnement rue du Barry pour le personnel de la mairie et de l'école, pouvant être utilisé par les riverains le soir.

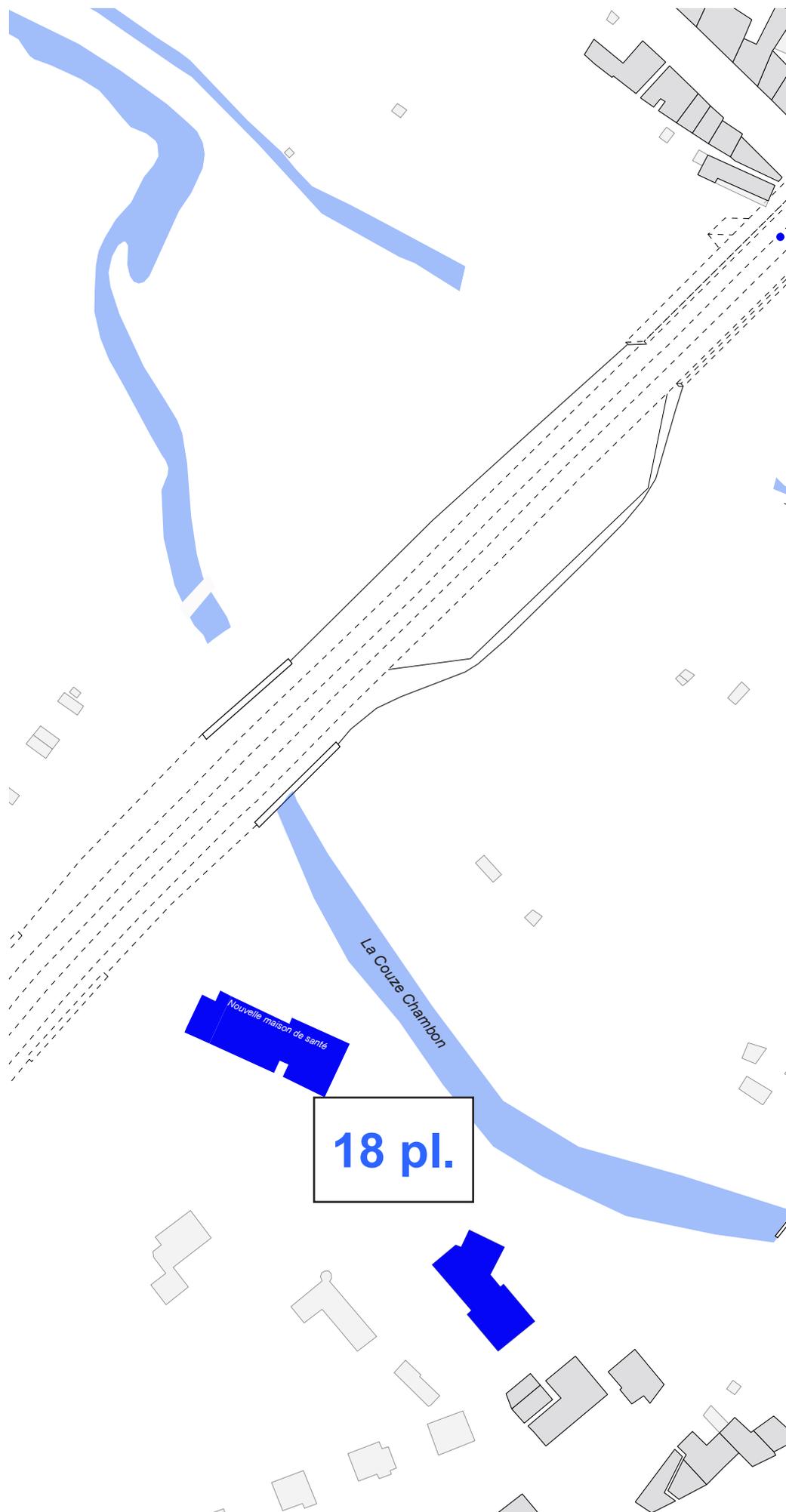
- Rue du pont : réduction du nombre de stationnements et passage à un système réglementé gratuit pour sortir les voitures.

> Rationaliser les poches de stationnements :

- Vieille route d'Issoire
- Avenue Jean Jaures, sous le viaduc

> Réduire les gabarits de voiries des départementales au maximum et privilégier des stationnements en créneaux avec des plantations pour anticiper les îlots de chaleur

> Désimperméabiliser un maximum les espaces de stationnements notamment le long des berges



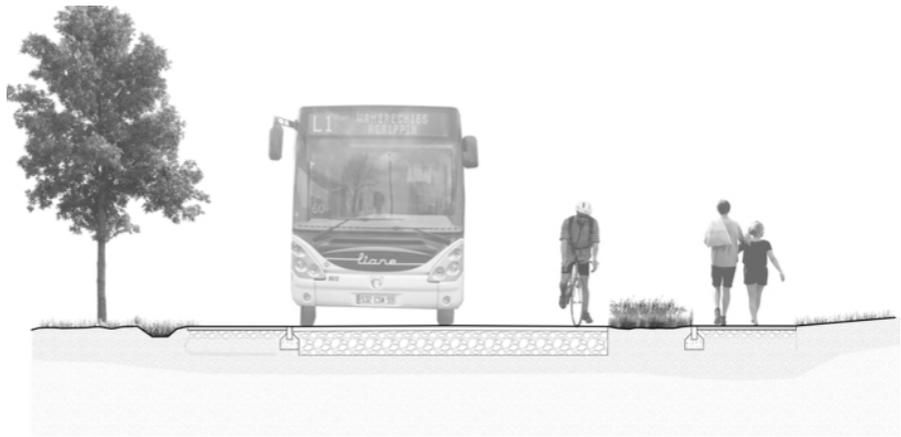
Départementale

Zone 50 km/h

Zone 70 km/h

Double sens

Bus, Vélos



Chemin le long de la chaussée accompagné d'arbres (ombre)

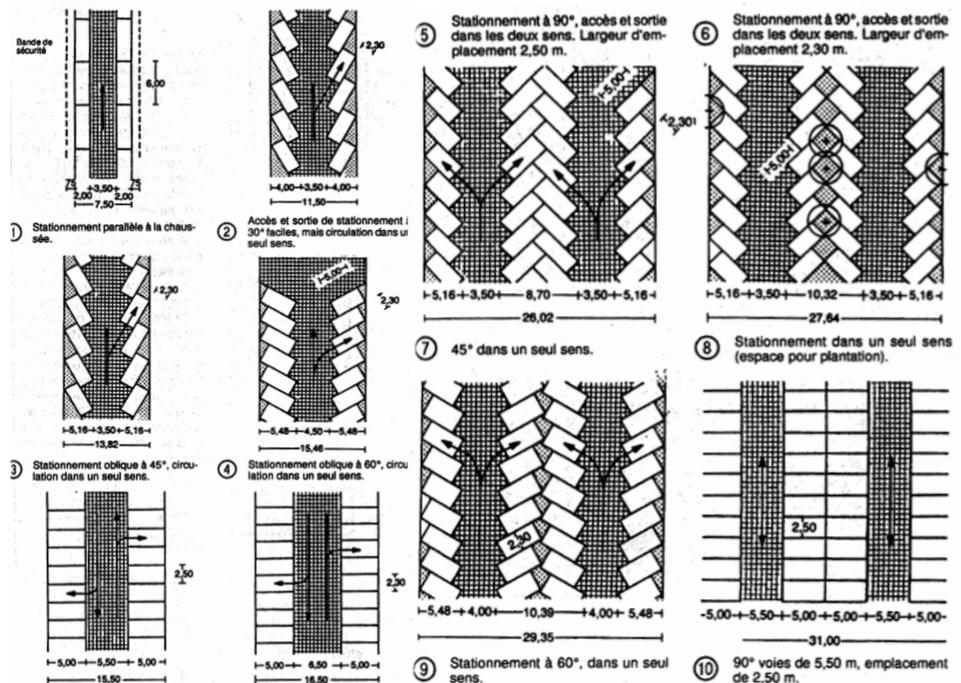
Chemin dissocié de la chaussée par des plantations

Parking

Poche de stationnement

> schémas de dimensionnement des parkings

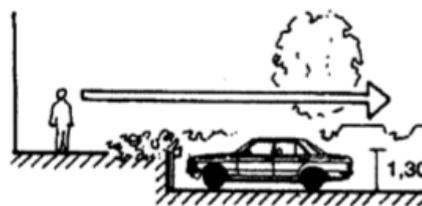
les places des voitures peuvent être perméables



Haie comme écran pour la vue



Terrain en contrebas



5 Situation en contrebas des places de stationnement



6 Espace de stationnement derrière une butte

Dimensions : La voie fait généralement 6,5m de large, son emprise étant beaucoup plus large, cela devient l'occasion d'aménager un cheminement piéton simple, sécurisé, et de planter généreusement (strates basses ou arbres).

Matériaux : La chaussée est en enrobé, et le cheminement peut prendre des allures de chemin agricole (stabilisé, terre/pierre, etc).

% d'imperméabilisation : imperméable pour la voirie - dépend du revêtement choisi pour les piétons



Dimensions :

Le stationnement peut être organisé de manière latérale le long de la chaussée ou s'organiser par 'poche' (qui peuvent être dimensionné selon des terrains de sports et ainsi, lorsqu'il n'y a pas de voitures trouver un deuxième usage) Pour être optimal, un parking a une emprise de 16m de large. Penser à intégrer des places PMR (3,30m x 5m).



Matériaux : La chaussée est en enrobé, et les places peuvent être revêtues d'une autre matérialité (terre-pierre, stabilisé, graviers,...). Si le parking est planté sur ses abords, on peut infiltrer les EP (dans des noues, haies, massifs). Si des arbres hautes tiges sont plantés on apporte de l'ombre et on réduit ainsi la chaleur dégagée par le revêtement. Si ce dernier est clair ont la limite de nouveau. Les places ne sont pas forcément marquées au sol, elles peuvent être délimitées à leurs extrémité par des bastaings buttes-roues en bois, ou par des clous, des pavés aux angles des places.



% d'imperméabilisation : dépend du revêtement



Rue du 19 mars 1962

Parvis de la maison médicale

Catégorie

Rue et espace public

Adresse :

D797D / Rue du 19 Mars 1962

Niveau de priorité

+++

compte tenu des interfaces à créer avec le projet de Maison médicale et de la voie verte :

Livraison maison médicale: 09.2025

Livraison voie verte : 2027

Conséquence sur la fonction de centralité

Affirmation d'une centralité linéaire autour de la D787D / Rue du 19 Mars 1962 intégrant la caserne des pompiers, la future Maison médicale et future voie verte

La D797D / Rue du 19 Mars 1962 est un axe stratégique du schéma de circulation de Coudes. Elle donne un accès rapide à l'autoroute A75 et contribue à la desserte locale des quartiers du Champ Redon et de la Ronzière avec le passage sous voies.

Peu qualitative, cette infrastructure présente un aspect exclusivement routier avec une emprise de voirie large engendrant des vitesses excessives et une imperméabilisation importante. Un arrêt bus est également présent avec également une surlargeur de stationnement au Sud.

Deux projets majeurs sont en cours sur ce secteur:

- Le projet de la Maison de santé porté par un privé situé sur la parcelle jusqu'à présent dédiée au parking de covoiturage
- Le projet de voie verte portée par le Département

Ces deux projets vont avoir un impact sur le statut de la D797D / Rue du 19 Mars 1962 et doivent être intégrés à l'intérieur d'un dessin global, permettant de garder une cohérence d'aménagement sur l'ensemble du linéaire.

Des interfaces fortes entre les porteurs de projets privés, la collectivité, le Département sont à anticiper.



Situation actuelle

Adresse :

D797D / Rue du 19 Mars 1962

Maitrise foncière :

- Département
- Collectivité en périphérie de voie (Bornage nécessaire sur l'ensemble du linéaire intégrant la parcelle de la maison médicale)

Imperméabilisation du sol :

- Importante
- Dans une moindre mesure au Sud (bas cotés engazonnés)

Stationnements :

- Stationnements le long de la voirie.

Risques :

-

Réseaux :

- Eclairage public, Electricité,

Études existantes :

- Permis déposé pour la maison médicale
- Étude voie verte en cours portée par le Département

Les enjeux

- > Établir une liaison piétonne fluide entre la zone résidentielle et le centre-ville
- > Incorporer le développement de la voie verte en réfléchissant à des espaces de rencontre (bus, voiture, piétons et vélos)
- > Repenser l'intersection entre le chemin de la Ronzière et la rue du 19 mars 1962
- > Intégrer le projet de construction de la maison médicale dans l'aménagement urbain
- > Aménager des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité routière
- > Mettre en place un stationnement mieux organisé et plus qualitatif le long de cette rue

Le projet

Le projet d'aménagement de cette rue implique tout d'abord une reconsidération du profil de celle-ci. Actuellement, ses huit mètres de largeur ne garantissent pas une sécurité adéquate aux intersections entre véhicules et piétons. Il sera essentiel de réorganiser l'espace en intégrant intelligemment des zones de stationnement, de végétation et de sol perméabilisé, favorisant ainsi l'ouverture du sol (pour l'absorption des eaux de pluie) et la création de zones ombragées. L'intégration de la maison médicale nécessite la création d'un parvis devant celle-ci, offrant un espace de rencontre sécurisé pour les cyclistes et les piétons. Ce parvis valorise véritablement la place du piéton dans le projet et marque une transition entre la rue et le projet de la maison médicale.

La réorganisation de la voirie permettra ainsi d'assurer une continuité piétonne et cyclable entre la zone résidentielle et le centre-ville.

Financements possibles

- Amendes de police (Conseil Départemental)
- DETR, DSIL
- Fonds propre à la commune
- Fonds vert
- Fonds Départemental d'Investissement Routier (FDIR)
- Contrats Départementaux de Développement Rural (CDDR)
- CD63 et/ou Agence de l'Eau (si reprise des réseaux suivant SECAE 2019)
- Participation du Syndicat Territoire Energie 63 aux travaux : d'enfouissement des réseaux aériens + du renouvellement / extension des réseaux d'éclairage

Prévisionnel travaux *compris 20% divers, moe, imprévus*

Total travaux voie verte :

Réalisation des aménagements de surface au droit du futur bâtiment, réseau eu géré par API ,et aep par le SME, pas d'éclairage compté, pas d'arrosage compté

160 000 € HT

Total travaux rue du 19 mars

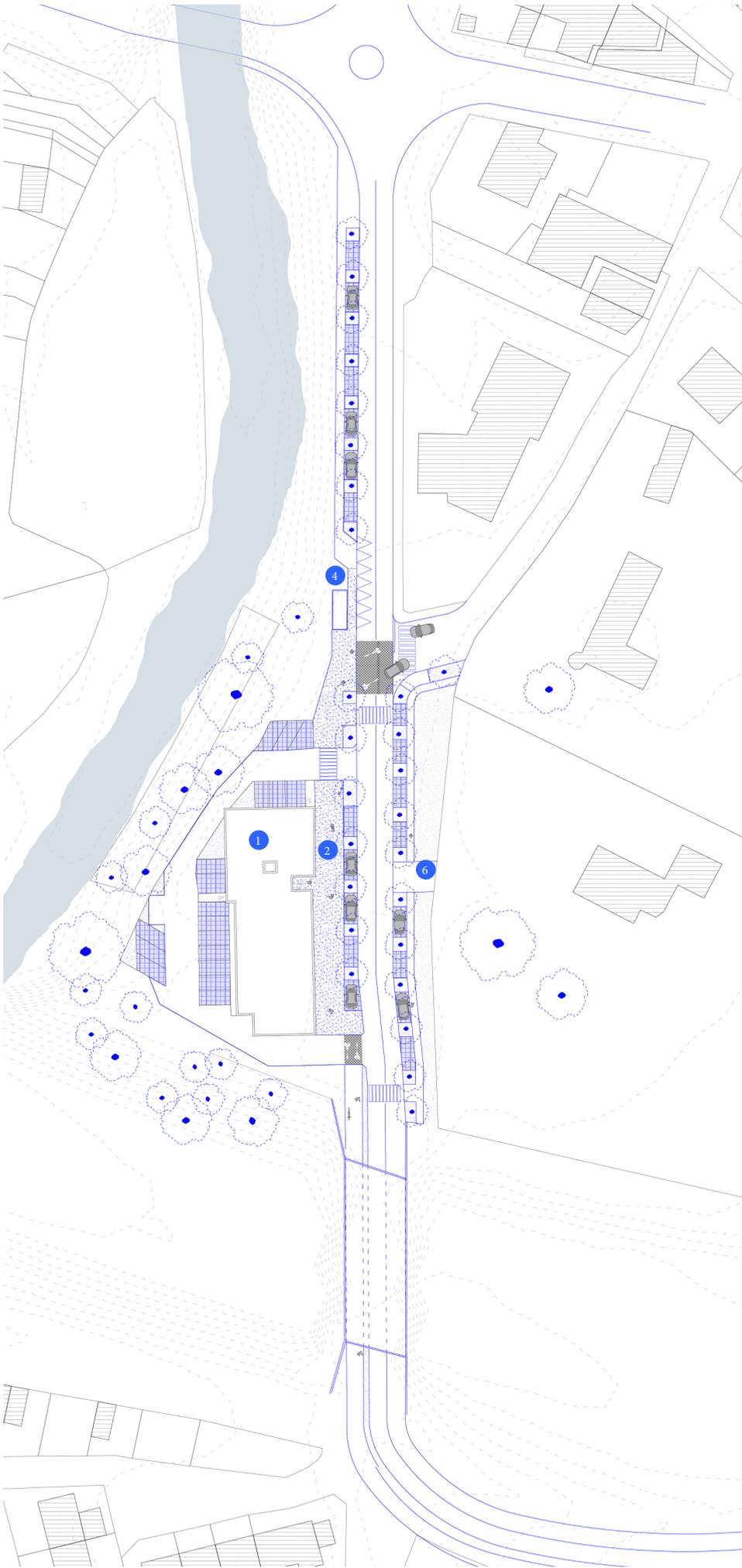
Correspond à la partie RD, hors esp autour du bâtiment et voie verte

220 000 € HT

Réalisation des aménagements de surface béton désactivé au droit du passage piéton allée en sable vers le bourg

pour les ep, on ne compte que la reprise des eaux de surface, la répartition entre MO (CD63 et Commune) n'a pas été faite. Le CD63 devrait prendre à sa charge une grande partie des travaux.

Chaussée : on considère que la RD possède déjà une structure. On propose donc uniquement un rabotage + revêtement de surface (et non décaissement et structure complète) : à confirmer par une étude géotechnique

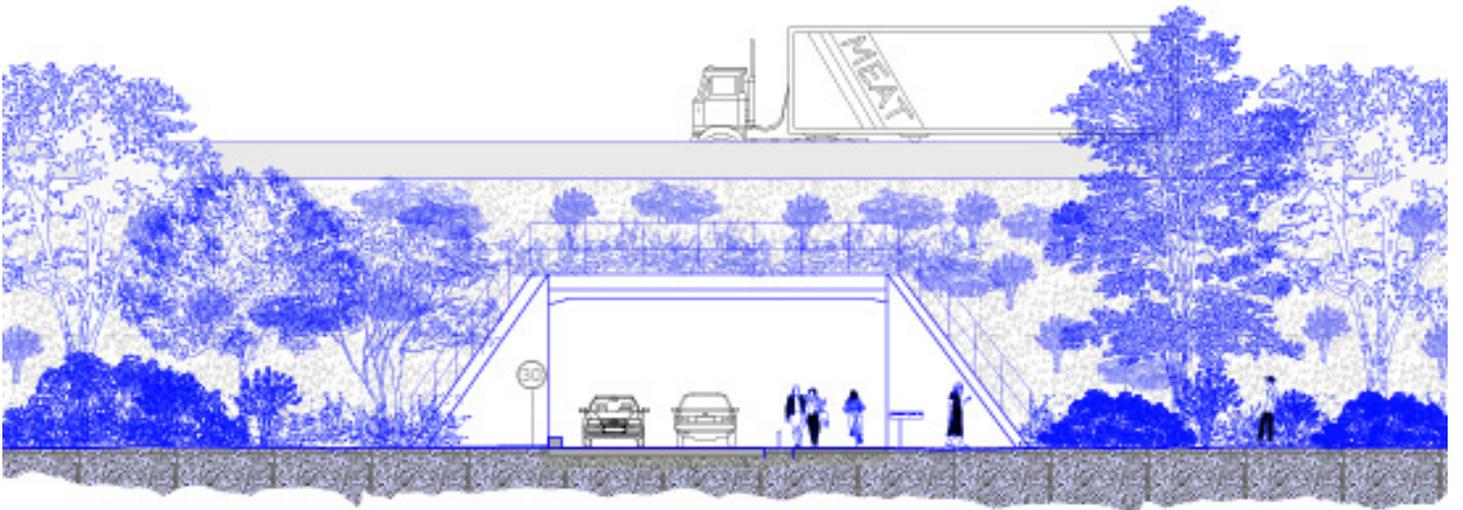
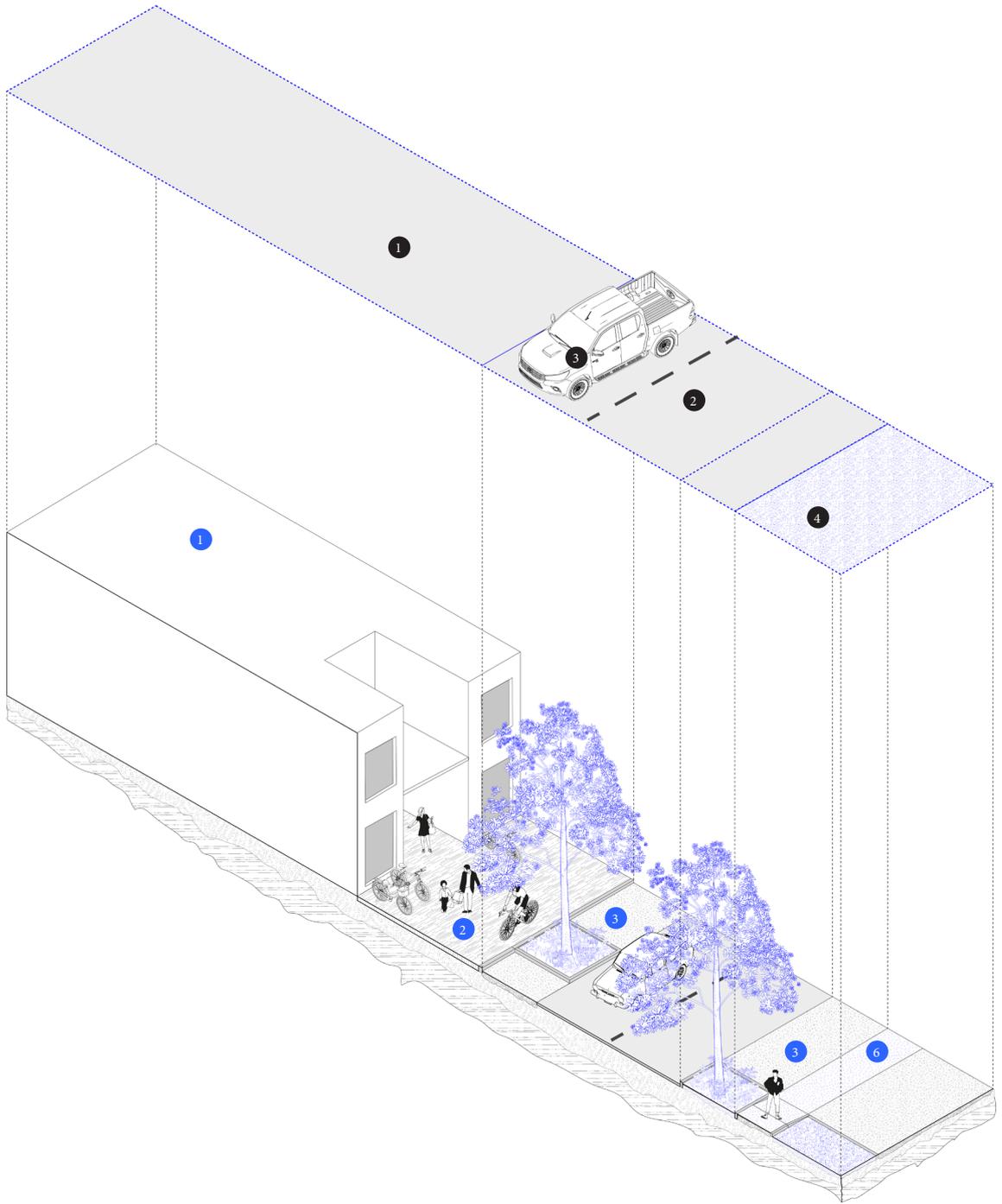


Aujourd'hui

- ① Espace de covoiturage - enrobé foncé
- ② Voirie - Largeur : 8m - enrobé foncé
- ③ Stationnement - enrobé foncé
- ④ Espace enherbé

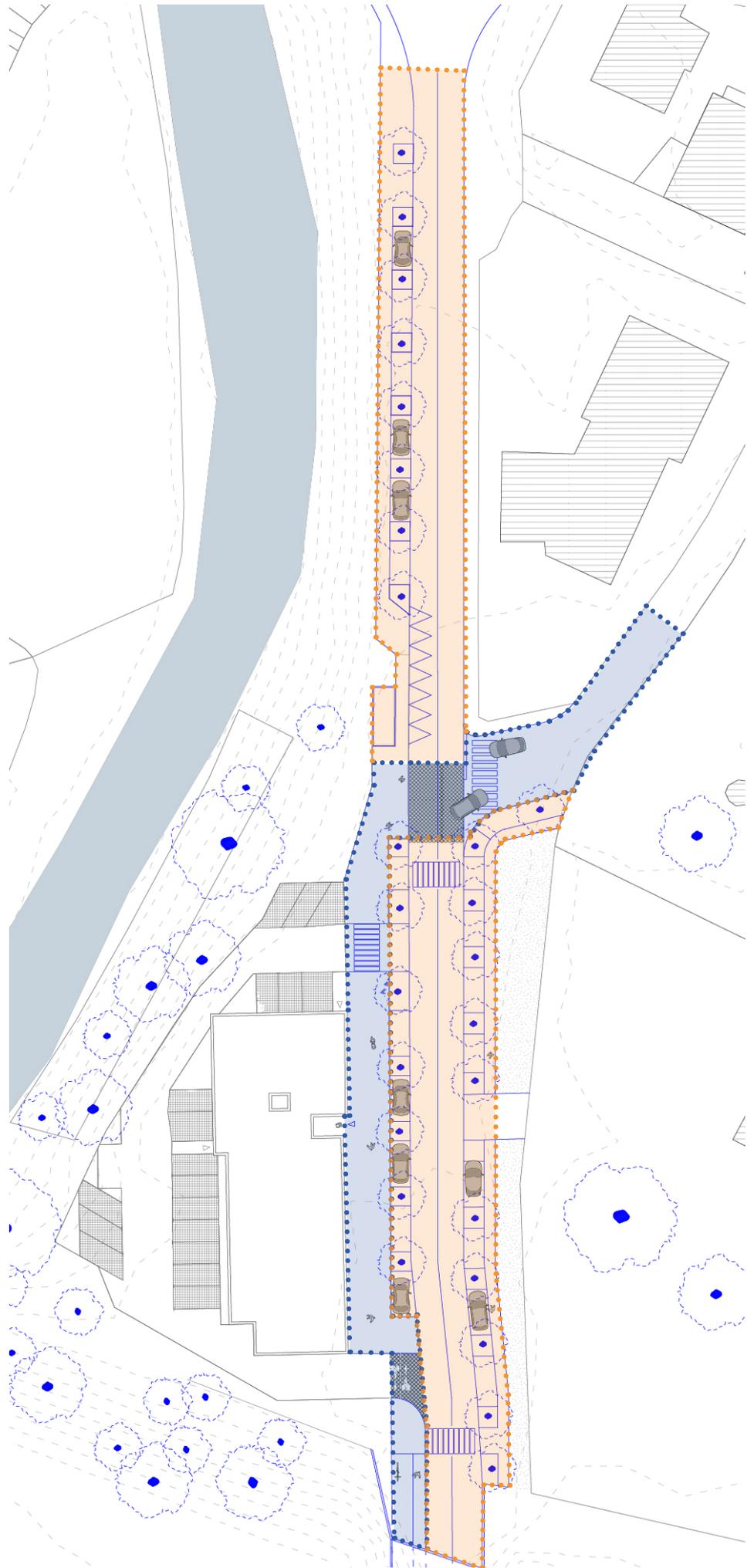
Demain

- ① Maison médicale
- ② Parvis de la maison médicale - Espace de rencontre cyclistes/voitures d'une largeur de 5 m - béton désactivé
- ③ Stationnements et végétation alternés
- ④ Arrêt de bus déplacé
- ⑤ Voirie - Largeur : 6m - enrobé foncé
- ⑥ Chemin piéton - Largeur : 1.50m - Stabilisé



Voirie départementale

Voie verte



Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Bande de sécurité entre la voie cyclable et la voirie. Cette bande peut permettre de gérer une partie des eaux de surface
- Requestionner la matérialité des sols
- favoriser l'infiltration des eaux de pluie (stationnements perméables)
- Créer un mail planté de hautes tiges avec des essences diversifiées adaptées au changement climatique
- Installer une strate végétale basse et intermédiaire pour favoriser la biodiversité
- Eclairage public favorisant un usage nocturne tout en préservant la faune et la flore



Parvis-Espace de rencontre perméable



Lisibilité et continuité de la voie verte avec une bande perméable



Mail perméable structurant intégrant des stationnements

Les berges de l'Allier

Catégorie

Espace public et renaturation

Adresse :

Espace Marius Chigros, quais d'Allier et voie verte

Niveau de priorité

+

Conséquence sur la fonction de centralité

Favoriser le tourisme à l'échelle du Val d'Allier

Les berges de l'Allier sont aujourd'hui un des lieux emblématiques de la vie associatives et sportive de la commune avec notamment les quais, la maison des associations, l'espace Marius Chigros et les jardins vivriers.

L'arrivée de la via Allier va accentuer le caractère public et partagé du lieu en devant également une halte balisée dans le parcours des promeneurs.

Le projet est alors de permettre la polyvalence du lieu en prenant soin de préserver et ménager les sols et la zone inondable.

Les enjeux

> Mettre en place une signalétique pour favoriser les cheminements entre les berges et le bourg

> Réaliser un équipement démontable pour la saison estivale afin d'accueillir les usagers comprenant des sanitaires et toilettes sèches

> Mettre en place une aire naturelle du bivouac pourraient permettre d'accueillir les cyclotouristes empruntant la via Allier

> Ménager plutôt d'aménager



Orientations pour des aménagements bioclimatiques :

- Bande de sécurité entre la voie cyclable et la voirie. Cette bande peut permettre de gérer une partie des eaux de surface
- Requestionner la matérialité des sols en lien avec les choix réalisés sur les aménagements des rues du bourg et des places pour inscrire les quais dans le prolongement des espaces publics du bourg
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie (stationnements perméables)
- Créer un mail planté de hautes tiges avec des essences diversifiées adaptées au changement climatique
- Installer une strate végétale basse et intermédiaire pour favoriser la biodiversité
- Eclairage public favorisant un usage nocturne tout en préservant la faune et la flore
- Créer un équipement / sanitaires démontable pour la saison estivale en lien avec les activités du site.
- Proposer la réalisation d'un édifice en lien avec des écoles (architecture, paysage, CFA, etc.) et en concertation avec les associations et usagers du site



Chantier participatif estival



Pavillon d'été démontable



Pavillon d'été démontable réalisé par des étudiants en école d'architecture (ensa Versailles)

Les berges de la Couze

Catégorie

Espace public et renaturation

Adresse :

Route de Champeix, chemin de la Ronzière, les berges de la Couze Chambon

Niveau de priorité

+

Conséquence sur la fonction de centralité**Pas de conséquence sur la centralité historique mais forte attractivité due au pôle sportif**

Affluent de l'Allier, la Couze Chambon est une figure paysagère majeure qui structure la géographie communale. Parallèlement à cet axe, au Sud Ouest, la route de Champeix est venue s'installer en agrégeant un habitat linéaire ou sous forme de lotissements et des équipements majeurs tels que le plateau sportif et la salle des fêtes.

Bien que très fréquentés, ces équipements ne produisent pas d'urbanité. Certains espaces sont peu définis et peu mis en valeur, les cheminements piétons peu qualifiés et n'assurent pas les continuités douces jusqu'au centre bourg, le végétal est tenu hormis la ripisylve de la Couze.

De part son positionnement, son attractivité due aux équipements, son paysage porté par la Couze, cet espace porte en lui un potentiel de «Parc sportif», installant une nouvelle liaison géographique entre la Couze et l'Allier; renforçant ainsi la trame verte et bleu communale.

Rappel PLU :

- Zone AP : « (...) protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.»
- Zone UL : Sont autorisés les salles d'art, de spectacles, les équipements sportifs et les locaux techniques et industriels des administrations publiques



Situation actuelle

Adresse :

- Route de Champeix, chemin de la Ronzière, les berges de la Couze Chambon

Maitrise foncière :

- Commune
- Privés

Programmes existants :

- Plateau sportif
- Salle des fêtes

Imperméabilisation du sol :

- Perméabilité importante hormis sur les aires de stationnement

Stationnements :

- Aire de stationnement au niveau du plateau sportif

Risques :

- PPRNPI le long de la Couze

Réseaux :

- Eclairage mats pour stationnement et plateau sportif, - ep, eu

Études existantes :

Les enjeux

- > Définir une structure de «parc sportif» à partir de la figure géographique de la Couze et de son boisement associé
- > Requalifier l'entrée de ville à partir de la route de Champeix (visibilité, connexions, espace public)
- > Créer de nouveaux usages liés à la salle des fêtes et au plateau sportif
- > Végétaliser afin de créer différents milieux et différents usages (se poser, s'abriter, observer ..)
- > Relier le centre bourg au grand parc par la création de cheminements
- > Réintroduire des pratiques agricoles (maraîchage verger...), profitant de la plaine alluviale le long de la Couze

Le projet

Le projet de réaménagement du grand parc permettra de diversifier et d'amplifier les usages actuels et créer un véritable réservoir de biodiversité. Plusieurs actions peuvent être mises en oeuvre progressivement:

- Au Nord, la création d'une lisière intégrant l'aire de stationnement existante (plantation de hautes tiges, désimperméabilisation) et création d'un parvis en relation avec la salle de fêtes
- Dans la partie centrale, diversification des jeux et des usages (pétanque, jeux natures et de grimpes, aire de pique-nique) à l'intérieur d'une trame végétale
- A l'Ouest, création d'un verger pédagogique
- Au Sud, diversification et extension de la ripisylve de la Couze, création de cheminements
- A l'Est, réalisation de connexions piétonnes reliant le parc sportif et le centre bourg en s'appuyant sur celles existantes

Financements possibles

- Fonds propres de la commune
- Associations ou autres pour plantations (Croqueurs de pommes, verger conservatoire...)
- Agence de l'eau pour désimperméabilisation

Bilan prévisionnel (travaux)

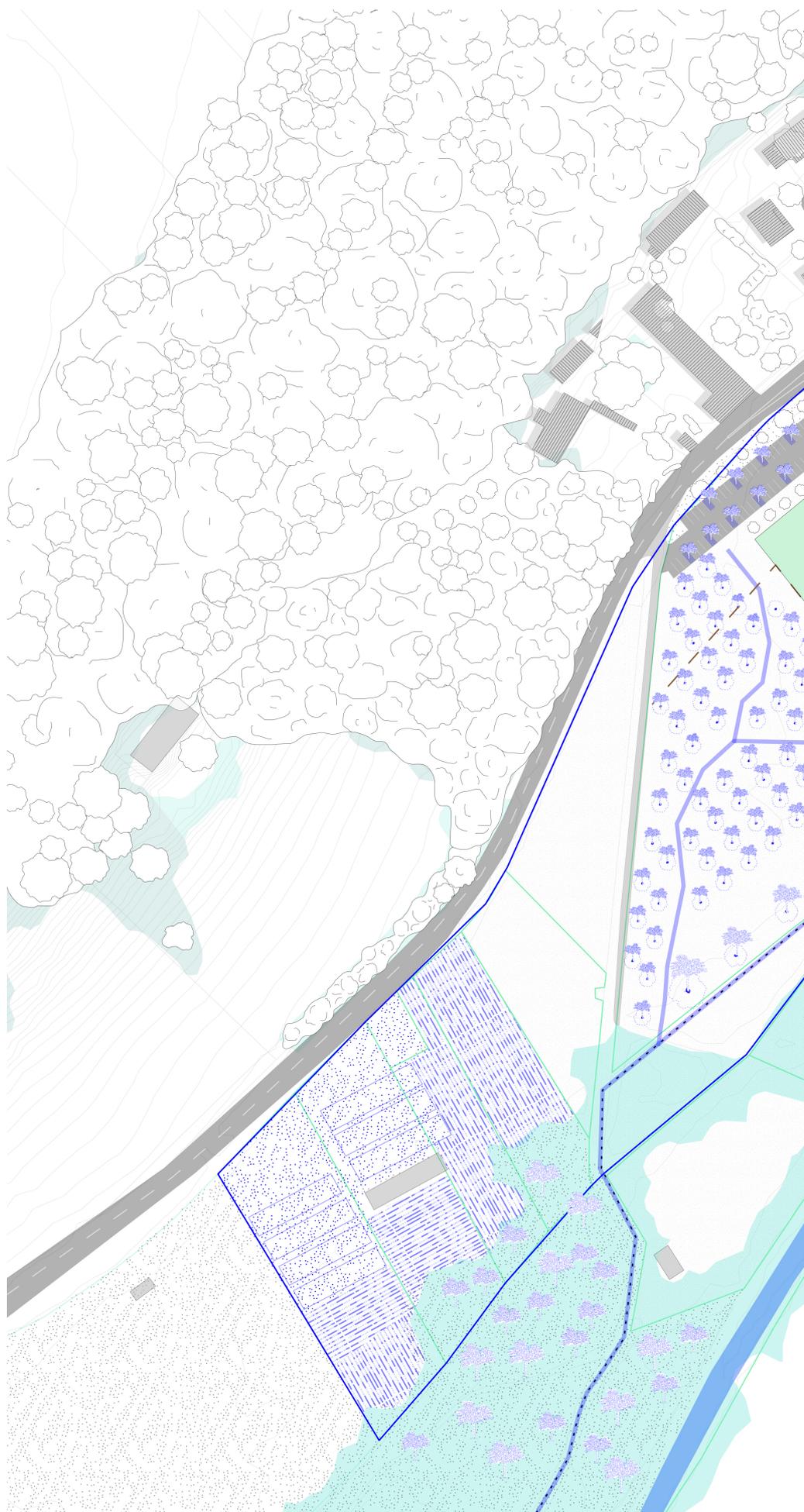
Pour cette fiche action, il est difficile de définir une enveloppe budgétaire compte tenu que le «Parc sportif» ne peut être réalisé que progressivement sur un temps long, et avec des dispositifs de projet extrêmement variés (maîtrise d'oeuvre classique, services internes, associations...).

Ratios selon espaces

- Plantations de hautes tiges (Marché public) - 18/20 + fosse de plantation + terre végétale	600 Euros HT / u
- Plantations de vivace et graminées - + fosse de plantation + terre végétale	30 Euros HT / m ²
- Plantation de type boisement extensif	25 Euros HT / m ²
- Décroustage d'enrobé et remplacement par dalles alvéolaires perméables	90 Euros HT / m ²
- Réalisation d'un parvis qualitatif	120 Euros HT / m ²
- Cheminements piétons en stabilisé	30 Euros HT / m ²
- Aire de jeux de type grimpe en bois	40 000 Euros HT / u

Demain

- 1 Verger pédagogique planté
- 2 Terrain de pétanque pour les compétitions (en lien avec la zone sportive)
- 3 Arbres hautes tiges (densifier le mail végétal / protéger / s'abriter)
- 4 Repenser un parvis qualitatif en lien avec la salle des fêtes
- 5 Créer des haltes le long du cheminement aux abords du cours d'eau
- 6 Désimperméabiliser le parking et planter des hautes tiges
- 7 Espace de jeux pour enfant avec sol en copeaux de bois
- 8 Intégration du projet des ateliers municipaux dans le «grand parc», en maintenant une fonction agricole





Références



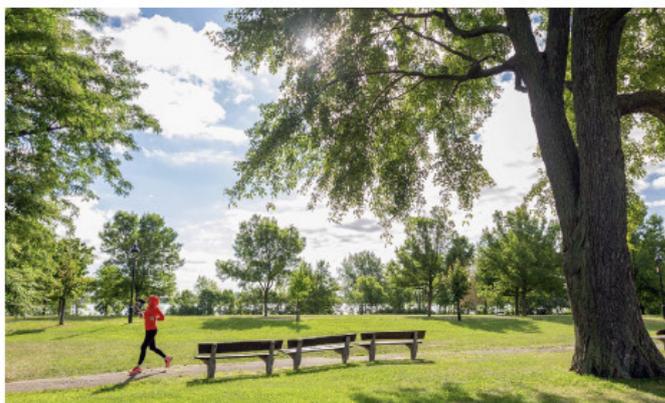
Parc de La Neuville Chant d'Oisel



Anvers, parc Groot Schijn - Aménagement espace sportif



Parc de la Promenade Bellerive



Plateforme en bois



Berges de la Garonne



Grand parc - 1950



Grand parc - 2024

Arbres, arbrisseaux



Acer campestre
Erable champêtre



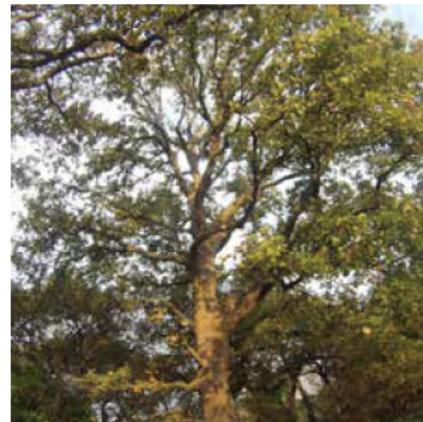
Carpinus betulus
Charme commun



Frêne excelsior
frêne élevé



Prunus spinosa
Prunellier sauvage



Quercus pubescens
Chêne pubescent



Sambucus nigra
Sureau noir



Sorbus torminalis
Sorbier torminal



Syringa vulgaris
Lilas



Ulmus campestris
Orme champêtre

La trame bocagère

Arbustes.



Coryllus avellana
Noisetier



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Crataegus monogyna
Aubépine ponogyne



Euonymus europaeus
Fusain d'Europe



Lonicera xylosteum
Camerisier



Phillyrea angustifolia
Filaire à feuilles étroites



Viburnum opulus
Viorne obier



Viburnum lantana
Viorne lantane



Hedera helix
Lierre



rosa canina
Eglantier

La trame fruitière



Juglans regia 'Marbot' / 'Cornes' / 'Grandjean' / 'Parisienne'
Noyer Marbot, Cornes, Grandjean et Parisienne

Malus domestica >
Pommier



Ficus carica
Figuier



variétés pommiers :

Malus domestica :

Belle de juillet'
'Reinette grise du canada'
'Pomme d'île
Pommier 'Jonathan'
'Museau de lièvre'
Pomme de Thégra
Rouge Tronquière
Blanche de Sarrazac
Pommier 'Sainte-Germaine'
Reinette de Cahors
Reinette de Saint Romain
Cinq Côtes
Pomme d'île
La Douce

variétés pruniers :

Prunus domestica :

Reine Claude de Carennac
Reine Claude d'Oullins
Prunier 'à cochon' ou de Saint-Antoin

vignes :

Vitis vinifera sp

Vigne (cépages cultivés dans le passé : Herbemont*, Othello*, Jacquez, Noah*
*interdit depuis les années 30

Les berges de la Couze

Les ateliers municipaux



Situation existante depuis la route de Champeix



Présence d'équipements techniques



Une structure métallique à réemployer ?

Aujourd'hui les ateliers techniques municipaux sont installés dans le rez-de-chaussé de l'école. La localisation des ateliers municipaux est intéressante car centrale, cependant son emplacement amène à des conflits d'usage et un regroupement trop important de services au même endroit : ateliers avec entrée et sortie de véhicules et d'engins, entrée et sorties des écoliers, des voitures des enseignant.e.s de l'école, arrêt de bus, passages de piétons, etc. De plus, les ateliers ne bénéficient que de peu de lumière et peu confort, ainsi qu'un manque de place pour travailler. Le local a également un fort potentiel pour réaliser un espace polyvalent ouvert au public : exposition, salle fraîcheur, salle d'exposition, salle de motricité pour l'école, etc.

Ainsi, la commune travaille aujourd'hui à l'identification du foncier disponible pour la réalisation des ateliers municipaux. Plusieurs options ont été envisagées

- mutualiser les services avec les communes voisines
- rénover un bâtiment existant sur la commune ou sur les communes voisines
- construire un bâtiment neuf sur une parcelle disponible

La situation de l'ancienne pépinière à l'entrée de la commune, a été retenue.

Adresse :

RD229 Entrée de commune
Parcelles 184, 186 et 199

Maitrise foncière :

Non - Foncier à acheter
Zone Agricole au PLU pouvant recevoir des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

Imperméabilisation du sol :

30%
Présence d'un hangar et de serres

(ancienne pépinière)

Risques :

Risque d'inondation Aléas modéré, fort, très fort sur les parcelles concernées Cf PPRI

> possibilité de construction au nord hors PPRI

Réseaux :

Vigilance parcelle 197 : Poste GAZ

Grandes orientations pour des aménagements bioclimatiques :

Engager une réflexion d'usage sur les besoins en espaces chauffés et non chauffés

Engager une réflexion globale sur la stratégie énergétique de la commune

Valoriser les matériaux biosourcés et issus de filières locales

Minimiser l'emprise au sol

Imperméabiliser avec un programme optimisé

Favoriser la récupération des eaux de pluie

Investigations complémentaires à prévoir :

- étude géotechnique
- étude / avis structure de la charpente métallique existante avec l'ambition de la réutiliser
- intégrer les ateliers municipaux à l'étude de programmation prévue pour l'îlot de la mairie.

Financement spécifiques :

. Ancien domaine maraîcher

- Terre de liens: Association permettant d'acquérir du foncier dans le but de préserver des terres agricoles, installer des agriculteurs, impliquer les pouvoirs publics dans des projets solidaires.

Programme envisagé

Au regard des services, les besoins ont été estimés :

Espace fermé > 150m²

- 1 espace chauffé pour 3 employés avec cuisine, WC, Douche environ 30 m²
- 1 atelier pour installer le petit matériel faire du perçage de la soudure 30m²-40m²

- Espace de stockage de matériel : table, panneaux, peinture qui sert d'atelier pour les grosses pièces 80 m²

Un espace garage fermé ou en partie fermé comprenant > 150 m²

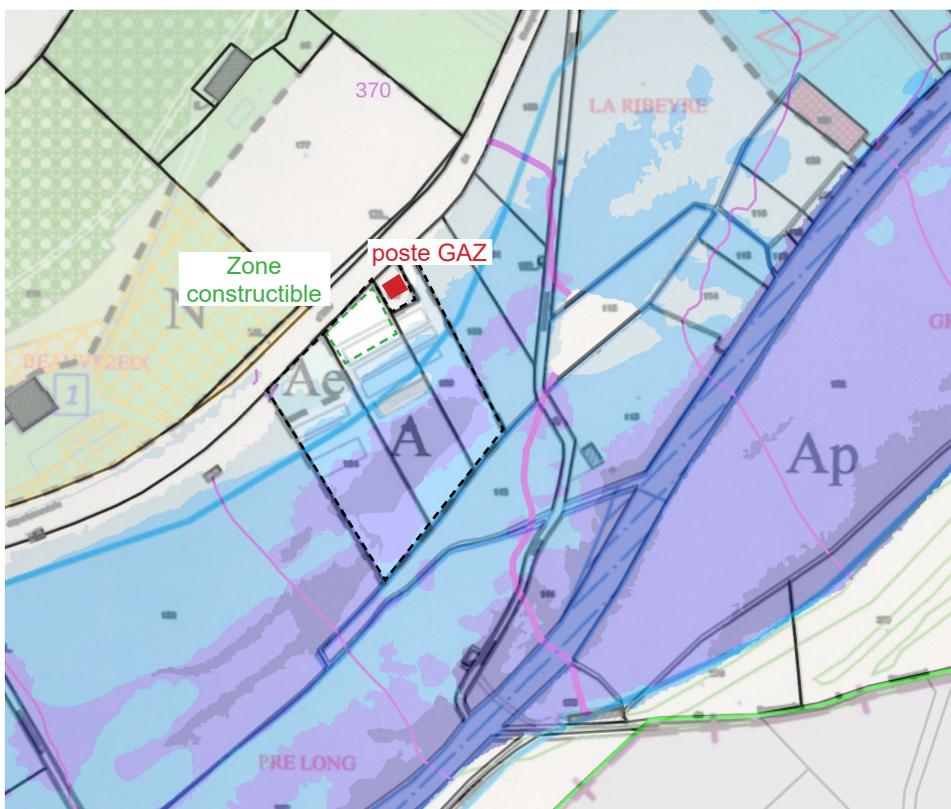
- Le gros tracteur 20m²
- Le petit tracteur
- Une voiture
- Un camion benne
- Une remorque
- Une tonne à eau
- Une lame de déneigement
- Un girobroyeur
- Une épareuse
- Un accès pour les livraisons

Prévisionnel travaux :

compris 20% divers, moe, imprévus

env. 350 000 € HT

(l'estimation nécessite d'être appréciée vis à vis d'une étude géotechnique et une étude de la structure existante)



Cadastre et PPRI



Arconsat, La ferme de Chandalon, Budget 200 000 euros HT, 200 m2



Poigny-la-forêt, Boidot Robin architectes, bUDGET 600 000 euros HT, 450 m2



Rénovation d'une halle, ateliers polyvalents, 165m2 185 000 euros HT, PNG Architectes

Pour aller plus loin :

<

Création d'une ferme intercommunale sur la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne. En 2014, un appel à projet «maraîcher» est lancé pour déléguer la gestion de la ferme. En 2017, les maraîchers démarrent en exploitation individuelles, accompagnés par la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui en Gaec, une majeure partie de leur production est écoulee en vente directe et alimente certains établissements scolaires du territoire.

>

Création d'une régie municipale agricole à Mouans-Sartoux

<

Création d'ateliers municipaux associés à un programme de logement au coeur d'un parc sportif. Le projet permet de mutualiser les infrastructures des ateliers municipaux et des associations sportives

Terre de Liens , 1 novembre 2022
<https://terredeliens.org/national/comment-terre-de-liens-accompagne-les-collectivites/>

Mouans-Sartoux : une alimentation locale pour les scolaires grâce à une régie municipale agricole

Création d'une exploitation agricole sous forme de régie municipale comme outil de souveraineté alimentaire locale en produits biologiques

Retrouvez la vidéo de l'événement <https://bit.ly/ZYgFLOX>



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Ville :
Mouans-Sartoux
(9701 habitants,
Alpes-Maritimes),



Contact :
Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, président
Un plus Bio
@ : gilles.perole@mouans-sartoux.net

Localisation : périphérie de la ville

Maîtrise d'ouvrage :
Mouans-Sartoux

Calendrier : mise en service en 2010

Budget : 90 000 € de fonctionnement par année (hors coût foncier)



Les 6 ha de terres gérées en régie permettent de couvrir 85 % des besoins de la commune pour son alimentation collective.

CONTEXTE

À l'intersection entre trois grandes agglomérations, Cannes, Grasse et Antibes, Mouans-Sartoux est une enclave préservée d'une urbanisation galopante. La volonté de conserver un urbanisme raisonné, grâce à un projet politique fort, a permis à la ville d'étendre ses terres agricoles au cours des vingt dernières années tout en maintenant un tiers de sa superficie en forêts. Forte de cette dynamique, la ville amorce en 2008 un programme visant à approvisionner ses cantines scolaires avec 100 % de produits biologiques. Cependant, face à des difficultés d'approvisionnement, naît l'idée de produire localement ces repas. Dotée de nombreuses régies municipales, eau, pompes funèbres, transports scolaires..., Mouans-Sartoux décide de développer une régie municipale agricole.



Quand on sait qu'une restauration scolaire jette 1/3 des produits, il y a une vraie marge d'économies à faire. Un repas à base de protéines végétales coûte deux fois moins cher qu'un repas carné. Comme nous sommes à deux repas végétariens sur 5, là nous faisons des économies, et diminuons de 80 % le volume de ce qui est jeté. Cela a généré 20 centimes d'économie par repas, et finalement c'est comme ça que nous avons réussi à financer une cantine 100 % bio avec une production locale.

Gilles Pérole
Adjoint au maire de Mouans-Sartoux

PROJET

Implantée sur un domaine agricole de 4 ha acquis en 2005 dans le cadre d'une préemption, la régie municipale agricole de Mouans-Sartoux est mise en service en 2010. Exploitée par des employés municipaux, le volume de production et la qualité des produits montent progressivement. En 2011, les terres sont labélisées bio et un premier agriculteur salarié est embauché par la commune. Aujourd'hui le domaine s'étend pour atteindre 6 ha et ce sont trois agriculteurs diplômés salariés et fonctionnaires qui travaillent sur le site. La production annuelle de 25 tonnes de légumes couvre 85 % des besoins des 1300 repas/jours distribués aux enfants des écoles et ceux d'une épicerie solidaire. Afin de permettre une autosuffisance tout au long de l'année, une partie de la production estivale est surgelée pour y être conservée jusqu'au creux de l'hiver. En plus de fournir une alimentation saine et locale, cette régie municipale agricole sert d'outil pédagogique pour que chacun puisse, à travers des ateliers de sensibilisation, se reconnecter à la nature. Rattachées à la Maison d'éducation

alimentaire durable, des salles de classe et des cuisines pédagogiques sont accessibles pour des formations. Un grand potager est mis à disposition des enfants. Ils peuvent y planter des légumes eux-mêmes et mieux comprendre d'où ils viennent, comment ils poussent et prendre plus de plaisir à les manger.

Si la régie municipale agricole de Mouans-Sartoux n'engendre pas un prix moins élevé des légumes, en revanche, elle permet de diminuer l'impact environnemental : produits localement, les légumes sont très peu carbonés. Pour ne pas dépasser le budget global d'approvisionnement, des économies sont faites ailleurs, ainsi deux repas sur cinq sont exclusivement végétariens et une large sensibilisation contre le gaspillage a permis de diminuer de 80 % le volume de légumes jetés.

Clés de réussite

- Maîtriser la gestion en régie
- Opérer pour une stratégie alimentaire à long terme
- Investir économiquement
- Économiser par la diminution du nombre de repas carnés et par la lutte anti-gaspillage



Résultats observés

- Une restauration collective 100 % bio, avec 80 % des besoins couverts localement
- Une augmentation des surfaces de terres agricoles
- Un effet d'entraînement pour les communes voisines et pour les pratiques alimentaires des habitants
- L'implantation de nouveaux agriculteurs
- Une meilleure sensibilisation à l'alimentation et à l'environnement des habitants

La signalétique

Catégorie

Aménagement des rues

Adresse :

À l'échelle de la commune

Niveau de priorité

++

Conséquence sur la fonction de centralité

> Développer les mobilités douces

L'arrivée du projet de la voie verte peut être l'occasion de repenser plus globalement la signalétique de la commune :

- piste cyclables
- halte cyclotouriste
- toilettes publics
- accès au commerces
- accès aux équipements communaux
- sentiers de randonnées à l'échelle de la commune et de la vallée de la Couze
- cheminements piétons pour relier les quartiers aux bourg



Des points stratégiques ont été identifiés :

- Espace Marius Chigros : entrée de ville côté via Allier
- Quai d'Allier : entrée vers le bourg
- Pont suspendu : arrivée depuis la gare et depuis le parking côté Parent
- Place François Mitterrand
- Place de la mairie
- Place du Vieux Marché
- Impasse de la maire



Les enjeux

> Travailler avec les services du département et de l'agglomération Pays d'Issoire pour anticiper la signalétique de la voie verte avec les enjeux communaux :

- lieu de stationnement voiture
- marquage voie verte
- signalétique centre-bourg

> Amener les visiteurs et usagers de la voie verte dans le bourg, notamment vers les commerces

> Faire le lien avec les cheminements communaux et à l'échelle du réseau de randonnées de la vallée

Partenaires

Conseil départemental

API

France Vélo Tourisme

Associations de cyclotouristes



Carte des 58 itinéraires figurant au Schéma national des véloroutes (décembre 2021)

En fonction de leur implantation, on distingue trois catégories de panneaux dont les fonctions diffèrent :

- La **pré-signalisation** Dv40



- La **signalisation de position** Dv20



- La **signalisation de confirmation** Dv60

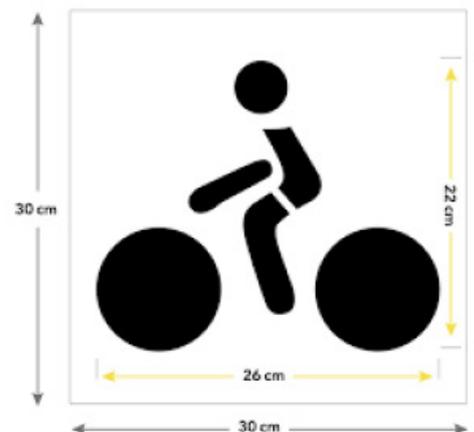
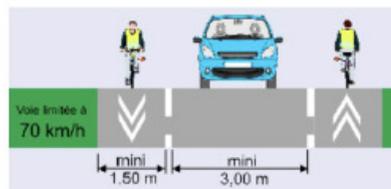
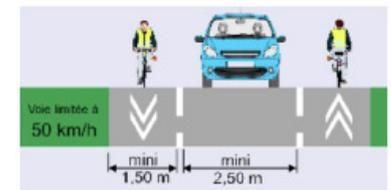


Selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories, les règles de composition des panneaux et leur forme diffèrent. Ces trois types se déclinent en deux gammes :

- La **signalisation complète**



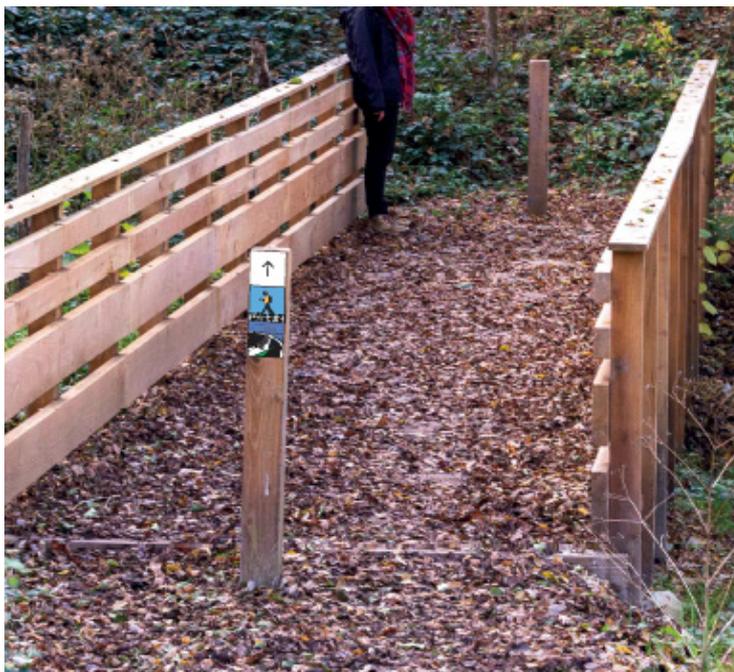
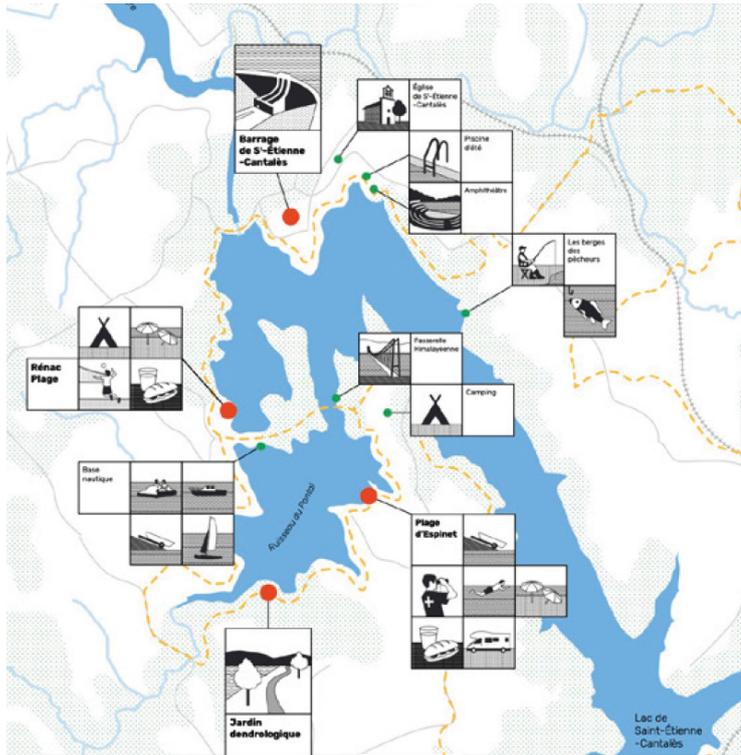
- La **signalisation simplifiée**



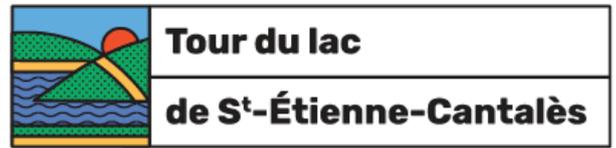
**Référence signalitique et ses déclinaisons :
Charte signalétique et mobilier du Tour de lac de saint-Étienne-Cantalès, Cantal, 2022**

Aubérie Vantomme graphiste et Estelle Briaud paysagiste , collectif PSF

La charte de mobilier et de signalétique du Tour de lac de Saint-Étienne-Cantalès offre une identité graphique réalisée sur-mesure pour répondre au besoin de mise en cohérence, faciliter l'identification de ce sentier de 42km et ses différentes boucles sur un territoire diverse en paysages, patrimoine, villages et acteurs (2 communautés de communes). Le travail de signalétique consiste à une déclinaison de charte graphique avec réalisation d'un logotype dédié, de la déclinaisons de multiples pictogrammes, utilisable au cas pas cas au fur et à mesure des nouveaux aménagements ainsi que de proposition de produits dérivés.

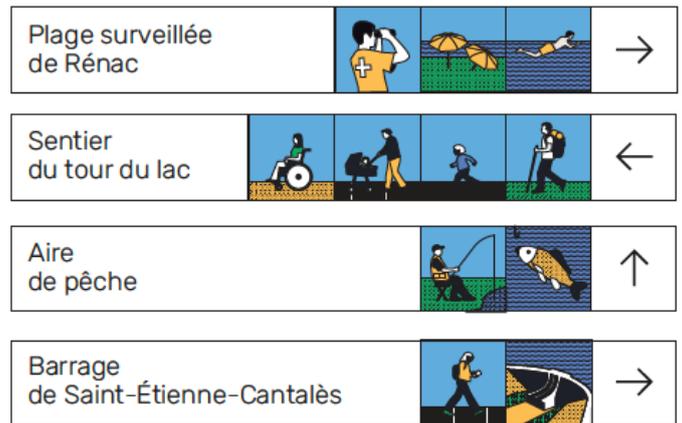
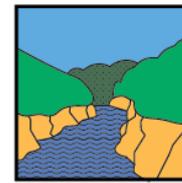


Intégration sur le mobilier



Logotype du tour de lac

	C = 55 M = 15 J = 0 N = 0
	C = 65 M = 40 J = 0 N = 0
	C = 78 M = 70 J = 50 N = 65
	C = 0 M = 0 J = 0 N = 0
	C = 78 M = 0 J = 78 N = 0
	C = 78 M = 45 J = 78 N = 0
	C = 0 M = 25 J = 74 N = 0
	C = 0 M = 80 J = 90 N = 0



Exemples d'assemblages de l'information à l'image



Identité visuelle déclinée sur sac en toile

Références

Créer une signalétique unique qui contribue à l'identité du lieu

Collectif GRU, Ajaccio, 2021

Moa SPL Ametarra

Afin d'équiper la citadelle, le projet d'aménagement intègre trois volets : la re-qualification de l'entrée avec un pavillon d'accueil informatif, la mise en place d'une guinguette, lieu de détente et de restauration, ainsi que des dispositifs de signalétiques à plusieurs échelles pour guider le parcours des visiteurs. Le projet prend forme par l'accumulation de petites interventions situées qui entretiennent une étroite relation au contexte architectural bâti. Elles sont là pour rythmer l'expérience du visiteur autant que pour satisfaire les besoins des occupants. L'élaboration d'un système constructif identifiable et cohérent sur l'ensemble du site permet alors aux aménagements de trouver leur unité tout en répondant à la multiplicité des usages souhaités. Cet ensemble de structures légères et autonomes, tendues, haubanées et amarrées, habite la citadelle sans en invisibiliser le patrimoine remarquable bâti.



